

2017

**RAPPORTS SUR LES SITUATIONS EN  
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**



## **I. LES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE**

|  |    |
|--|----|
| 1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....   | 5  |
| 1.1. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) .....  | 5  |
| 1.2. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la camvs .....                      | 7  |
| 1.3. Le Pôle d’Echange Multimodal (PEM) au sein du quartier Centre Gare de Melun restructuré ..... | 9  |
| 1.4. Développement des mobilités douces et de l’offre de transport en commun.....                  | 10 |
| 1.5. Accompagner la rénovation du parc de logements privés .....                                   | 12 |
| 2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.....                          | 15 |
| 2.1. Le projet Bi-Méthra 77 : sa faisabilité garantie ! .....                                      | 15 |
| 2.2. Le réseau d’assainissement se modernise : nouveau poste de refoulement PR4 .....              | 16 |
| 2.3. Politique d’Assainissement, un Fonds Développement Durable .....                              | 17 |
| 2.4. Favoriser la réduction des déchets À la source .....  | 18 |
| 3. LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES ET DES GENERATIONS ...                       | 20 |
| 3.1. La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) .....  | 20 |
| 3.2. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) .....                          | 21 |
| 3.3. Permettre l'accès À un toit pour tous.....  | 22 |
| 3.4. Accompagnement et accueil des gens du voyage .....  | 23 |
| 3.5. Education civique et citoyenne.....   | 23 |
| 3.6. Transport À la Demande (TAD) À l'étude .....  | 24 |
| 4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS .....  | 25 |
| 4.1. Le Contrat Local de Santé (CLS) pour réduire les inégalités .....                             | 25 |
| 4.2. Campagnes d’information : prévenir avant de guérir !.....                                     | 27 |
| 4.3. Favoriser l’insertion professionnelle et l’emploi.....  | 27 |
| 4.4. Les Conseils citoyens et les démarches participatives .....                                   | 29 |
| 4.5. L'accès au sport et à la culture .....  | 30 |
| 4.6. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.....                  | 31 |
| 4.7. Le bruit dans l’environnement : Adhésion à Bruitparif .....                                   | 33 |
| 5. LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE.....  | 34 |
| 5.1. Contractualisation du Contrat d’Intérêt National (CIN).....                                   | 34 |
| 5.2. Le développement du pôle d’activités Paris-Villaroche .....                                   | 35 |
| 5.3. L’implantation d’entreprises pour développer l’innovation alimentaire.....                    | 36 |
| 5.4. Investissement Territorial Intégré de Melun Val de Seine : la phase opérationnelle .....      | 37 |

## II. LES ACTIONS MENÉES EN INTERNE

|  |    |
|--|----|
| 1. RÉHABILITER POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .....   | 40 |
| 2. LA MUTUALISATION DES SERVICES, DES COMPÉTENCES ET DES MARCHÉS POUR FAVORISER LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES..... | 40 |
| 2.1. Le Schéma de mutualisation : groupement de commande .....   | 40 |
| 3. L'ECO-TEAM : ENSEMBLE POUR PRESERVER NOS RESSOURCES ET OPTIMISER NOS MOYENS ...                                 | 41 |
| 4. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES .....  | 44 |
| 4.1. Formation Laïcité .....   | 44 |
| 5. UN TERRITOIRE EN DEVELOPPEMENT .....  | 45 |
| 5.1. L'extension de périmètre : Limoges-Fourches, Lissy, Maincy, Villiers-en-Bière .....                           | 45 |
| 5.2. L'évolution des compétences et la réorganisation de la Communauté .....                                       | 45 |

## III. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

|  |    |
|--|----|
| 1. PROMOTION DE L'EGALITE FEMME-HOMME DANS L'ACTION PUBLIQUE .....                     | 47 |
| 1.1. La Dictée de l'Agglo ! La thématique de l'égalité femmes-hommes.....              | 47 |
| 1.2. Actions en faveur des femmes avec l'association ARTEMIS .....                     | 47 |
| 1.3. Accompagner la mixité professionnelle au sein des entreprises du territoire ..... | 48 |
| 2. L'EGALITE FEMME-HOMME A LA CAMVS .....  | 49 |

## IV. INDICATEURS

|   |    |
|---|----|
| Fonctionnement de l'Agglomération ..... | 54 |
| Informatique / Communication.....       | 54 |
| Culture et sport.....                   | 55 |
| Mobilité .....                          | 55 |
| Habitat et Politique de la ville .....  | 56 |
| Développement économique .....          | 57 |
| Environnement .....                     | 57 |

# INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a fait le choix de vous présenter de manière conjointe le rapport développement durable, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; obligation réglementaire issue de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'ambition ici affichée est de réfléchir à la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme finalité du développement durable dans sa dimension sociale. L'égalité entre les femmes et les hommes est une composante à part entière du développement dit soutenable dans la mesure où cela vise à lutter contre la perpétuation des inégalités de développement dans ses dimensions économique, sociale et politique. Le présent rapport de développement durable, élaboré conformément au décret du 17 juin 2011, dresse le bilan, d'une part des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques menées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, d'autre part de son fonctionnement interne, au regard des cinq finalités du développement durable. Ces cinq finalités sont :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale, solidarité des territoires et des générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement responsable.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes viendra illustrer l'enjeu de l'épanouissement de tous les êtres humains à la finalité 4 du rapport sur la situation en matière de développement durable.

La prise en compte du développement durable et l'égalité entre les femmes et les hommes seront analysées à la fois sous l'angle des politiques publiques déployées par l'Agglomération, mais également au travers du fonctionnement interne de la collectivité (gestion du patrimoine, égalité professionnelle...).

Ces rapports présentent un échantillon de projets, d'actions et de travaux qui participent à l'objectif de faire de l'agglomération de Melun Val de Seine un territoire équilibré. La présentation conjointe des rapports développement durable et égalité entre les femmes et les hommes est déjà une manifestation de l'engagement de la Communauté d'Agglomération. Ce travail est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité.

Bonne lecture aux administrés-ées, aux agents et à l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

Le Président

La Vice-Présidente déléguée  
au développement durable

Louis VOGEL

Françoise LEFEBVRE

# I. LES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE

## Des politiques publiques en adéquation avec les cinq finalités du développement durable !

### 1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La finalité 1 du développement durable vise à **lutter contre le changement climatique**. Cet objectif implique la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété des consommations d'énergies et le recours aux énergies renouvelables. Elle implique également de nouvelles stratégies d'adaptation pour anticiper et prévenir les effets inévitables du changement climatique déjà perceptibles pour les populations et activités vulnérables.

#### 1.1. LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine a défini sa stratégie air-énergie-climat au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cet outil de planification constitue la pierre angulaire de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Le PCAET de l'Agglomération a été adopté par le Conseil communautaire le 23 janvier 2017. Le plan d'actions a été co-construit avec les communes de la CAMVS et les partenaires et acteurs du territoire. Il est composé de 10 objectifs structurés autour de 3 axes stratégiques correspondant aux 3 échelles d'intervention de l'Agglomération :

- **Axe 1 : Collectivité exemplaire** : promouvoir et développer un patrimoine sobre et efficace, mieux consommer et limiter la production de déchets et améliorer la mobilité des agents,
- **Axe 2 : Vers un territoire durable** : Aménager durablement le territoire, inciter à la rénovation et la construction d'un habitat durable, promouvoir une mobilité durable, améliorer le mix énergétique,
- **Axe 3 : Concertation avec les parties prenantes** : prolonger l'action de l'agglomération vis-à-vis de ses délégataires, accompagner les acteurs du territoire et amplifier, animer et évaluer le PCAET.

En réponse à ses objectifs et aux objectifs fixés par la loi (réduire de 20% les émissions de GES, améliorer de 20% l'efficacité énergétique et intégrer 20% d'énergies renouvelables), le PCAET décline ses objectifs en 35 actions opérationnelles qui seront menées jusqu'en 2020.

2017 marque donc le début la mise en œuvre officielle du PCAET. Le 21 novembre, s'est tenue la commission aménagement et développement durable de la CAMVS à laquelle a été présentée un premier point sur la mise en œuvre des actions du PCAET.

## AXE 1: UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

| N°  |   |
|---|---|
| Objectif 1: PROUMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE | 1 Suivre, limiter et réduire les consommation énergétiques des bâtiments      |
|   | 2 Apporter la compétence « énergie » à l'ensemble des communes du territoire  |
|   | 3 Mettre en place une gestion et valorisation des CEE                         |
|   | 4 Veiller à la qualité de l'air Intérieur (QAI) dans la gestion des bâtiments |
| Objectif 2: MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS       | 5 Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire                |
|   | 6 Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable   |
|   | 7 Privilégier les circuits à faible impact carbone                            |
|   | 8 Améliorer le tri  |
| Objectif 3: AMELIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS                          | 9 Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration                   |
|   | 10 Promouvoir de nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements      |
|   | 11 Promouvoir l'utilisation du vélo   |
|   | 12 Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité                        |

## AXE 2: VERS UN TERRITOIRE DURABLE

| N°   |   |
|--|---|
| Objectif 4: AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE | 13 Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable |
|  | 14 Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain   |
|  | 15 "utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse  |
|  | 16 Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire            |
| Objectif 5: INCITER À LA RÉHABILITATION ET LA  | 17 Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant  |
|  | 18 Favoriser la construction d'un habitat performant  |
| Objectif 6: PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE    | 19 Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement        |
|  | 20 Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun                                  |
|  | 21 Poursuivre la mise en place de la politique cyclable   |
|  | 22 Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail  |
| Objectif 7: AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE       | 23 Promouvoir et développer la méthanisation  |
|  | 24 Favoriser au niveau territorial le développement de la richesse géothermique                   |
|  | 25 Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement                        |
|  | 26 Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire                                     |

## AXE 3: VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

| N°  |  |
|---|--|
| Objectif 8: PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLGATAIRES | 27 Agir sur la politique "assainissement"  |
|   | 28 Agir sur la politique "déchets"   |
|   | 29 Agir sur la politique "transport en commun"   |
|   | 30 Agir sur la gestion de la patinoire   |
| Objectif 9: ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE             | 31 Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques  |
|   | 32 Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable |
|   | 33 Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique  |
| Objectif 10: AMPLIFIER, ANIMER ET ÉVALUER LE PCAET            | 34 Impliquer la CAMVS dans une dynamique « énergie » et amplifier le PCAET   |
|   | 35 Animer les instances de pilotages et Suivi des indicateurs  |

*Extrait du programme d'actions du PCAET de la CAMVS*

Nota : Dans la suite de ce rapport, les actions qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du PCAET seront identifiées par une « bulle » de la même couleur que les objectifs auxquelles elles répondent.

## 1.2. LE BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES) DE LA CAMVS

La CAMVS a réalisé en 2017 un nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre sur son patrimoine et ses compétences : dit BEGES réglementaire ou BEGESr. En effet, le bilan Gaz à Effet de Serre (GES) réglementaire, est issu des obligations contenues dans l'article 75 de la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 (loi du Grenelle II). Ce bilan doit être mis à jour tous les 3 ans pour les services de l'Etat, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Ce BEGESr a été réalisé par le bureau d'étude AD3E conseil ; suivant la méthode réglementaire en utilisant l'outil « Bilan Carbone® » de l'ADEME.

### Périmètre de l'étude

La CAMVS a quantifié les émissions directes générées en 2016 sur les sites et par les services de la collectivité. Ont été comptabilisées, les émissions de GES de l'ensemble des services de la CAMVS. Ainsi, les postes d'émissions ayant fait l'objet de l'étude sont :

- les consommations d'énergies des bâtiments de la CAMVS ou « mis à disposition » (les ateliers du millénaire, Mission locale, aires d'accueil des gens du voyage...),
- les fuites de fluides frigorigènes des installations de froids (climatisations et patinoire),
- les consommations de carburant des véhicules de la CAMVS.

### Résultats

Les émissions du Bilan GES réglementaire de la CAMVS s'élèvent à 489 tCO<sub>2</sub>e.

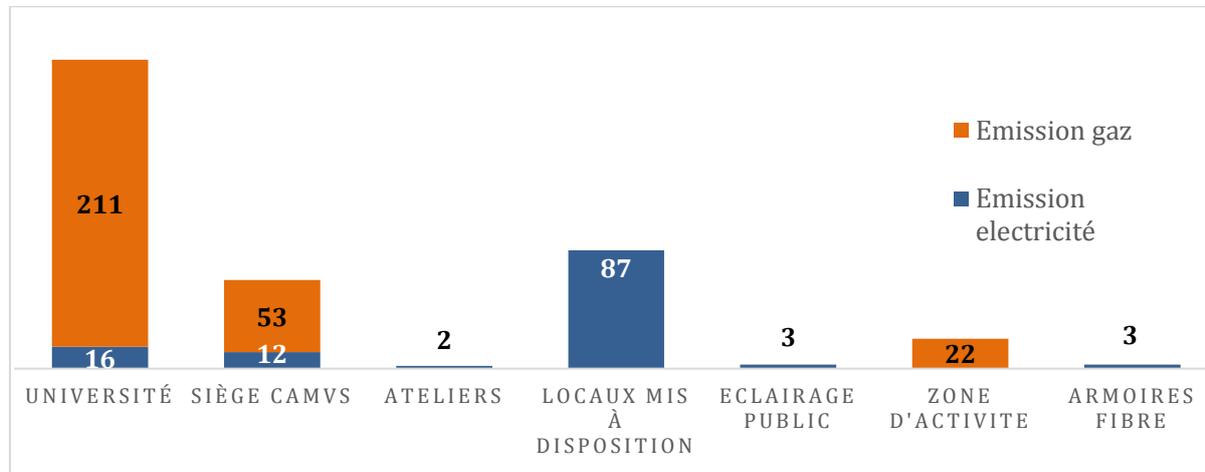


Figure : émissions par source d'énergie, patrimoine de la CAMVS

Le poste d'émissions le plus important est celui lié aux consommations de gaz avec 286 tCO<sub>2</sub>e émise en 2016. Le deuxième poste d'émissions impactant est celui lié aux consommations d'électricité qui représente 25% des émissions de GES avec 123 tCO<sub>2</sub>e.

La répartition des émissions de GES par site et par type d'énergie permet de déterminer les sites les plus consommateurs. L'université est le plus gros émetteur, suivi des locaux mis à disposition (la patinoire, les aires d'accueil des gens du voyage, la mission locale, etc.) et du siège de la CAMVS.

Si on compare le profil carbone de l'exercice 2016 par service par rapport à 2011 (premier BEGES de la CAMVS), on note une augmentation de 12% des émissions de gaz à effet de serre.

Cette augmentation est principalement liée aux consommations énergétiques et aux « fuites » de fluides frigorigènes.

Ceci s'explique notamment par la consommation des bâtiments modulaires installés après 2011 au siège, le passage du chauffage gaz à la pompe à chaleur (chauffage et climatisation), la dérégulation des chaudières à l'université suite aux inondations de juin 2016, etc.

Quant aux fuites liées aux fluides frigorigènes, l'augmentation constatée de 19% est uniquement liée à la substitution d'un liquide frigorigène, car aucun système n'a été changé ou rajouté sur les sites de la CAMVS. Le fluide frigorigène R22 était utilisé en 2011 ; depuis le protocole de Montréal, l'Union Européenne a interdit ce gaz en 2004 et sa présence a été tolérée jusqu'en 2015. Ce gaz ne rentre pas dans le cadre du protocole de Kyoto et donc ne rentre pas dans le calcul des émissions de GES dans le cadre réglementaire. Le remplacement du R22 par un gaz pris en compte dans le calcul (R410a), a donc augmenté le profil carbone de la Collectivité

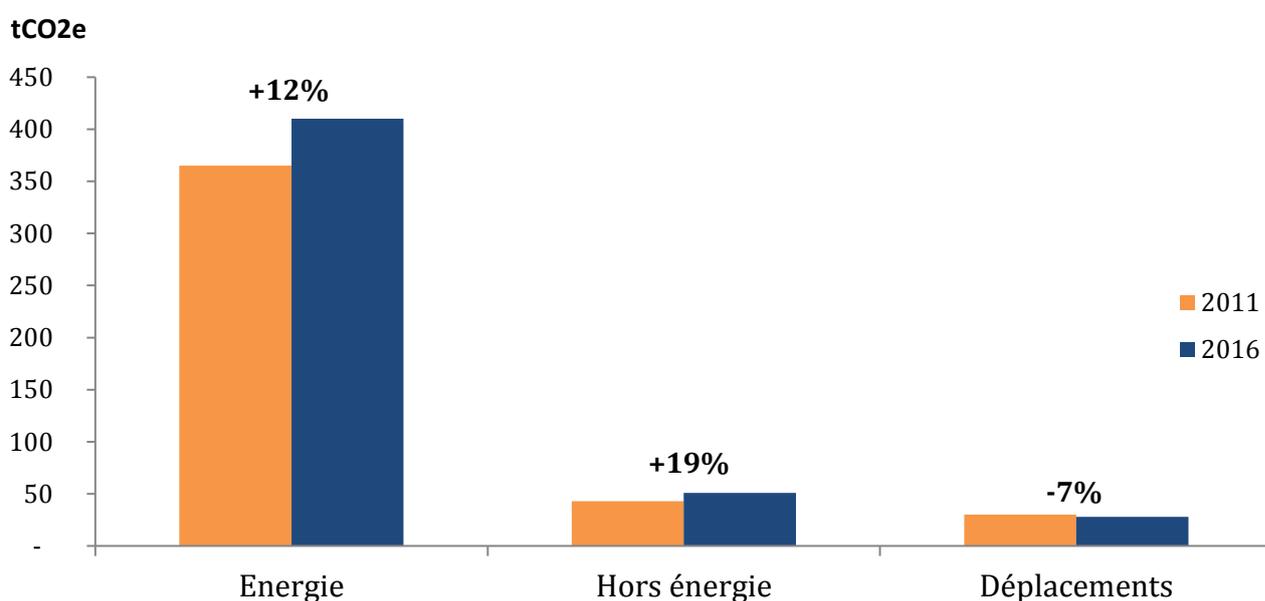


Figure : comparaison des émissions entre les exercices 2011 et 2016

### Plan d'actions de réduction des GES

Les actions envisagées par la CAMVS pour réduire ses émissions sur les postes du bilan réglementaire, permettraient un gain estimé à 170 tCO2e, soit près de 35% des émissions liées au fonctionnement de la CAMVS. A l'exemple des actions en cours du PCAET- objectif 1 : promouvoir et développer un patrimoine sobre et efficace

- continuer l'amélioration de la performance thermique des bâtiments : isolation de l'enveloppe, remplacement des ouvrants...(Cf. partie II-1, page 40)
- sensibiliser les usagers des bâtiments aux économies d'énergie.

Voir le rapport : Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la CAMVS  
<http://www.melunvaldeseine.fr/L-Agglo-en-actions/Developpement-Durable>

### 1.3. LE POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM) AU SEIN DU QUARTIER CENTRE GARE DE MELUN RESTRUCTURE

La gare de Melun est un pôle structurant du sud francilien. Aujourd'hui, elle est desservie par le RER D, la ligne R du Transilien, le TER Bourgogne et un pôle fret. A l'horizon 2025, le futur bus à haut niveau de service (TZen2) permettra de relier la gare de Melun à Sénart, en passant par le futur santé-pôle de Melun. La restructuration du pôle d'échange multimodal de Melun (PEM) est un projet auquel participe activement la CAMVS. Il a pour objectif de régler les problèmes actuels de saturation et favoriser l'intermodalité.

La démarche est pilotée par Ile-de-France Mobilité, en partenariat avec de nombreux partenaires institutionnels : l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et la ville de Melun

Le PEM s'intègre dans une réflexion plus large à l'échelle du quartier. Ainsi, la CAMVS souhaite profiter de cette opportunité pour repenser et valoriser les abords de la Gare compte tenu de sa localisation privilégiée, à proximité immédiate du nœud de transport. Il s'agit du **projet de réaménagement du quartier Centre Gare** dont l'objectif est de valoriser et densifier le quartier Gare afin de développer une programmation mixte, avec une composante tertiaire. Il répond à un enjeu de requalification urbaine de l'une des portes d'entrée majeures de l'agglomération.

En 2017, le projet de PEM a été marquée par l'**étude pré-opérationnelle** sous la conduite d'Ile de France Mobilités. Lancée en octobre 2016, l'étude du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) a été menée en 3 phases : diagnostic, étude de scénarios, mise au point du rapport de DOCP.

L'objectif est de faire valider le DOCP en conseil d'Ile de France Mobilité en décembre 2017 et de conduire la concertation publique au cours du 1er trimestre 2018, en vue d'une enquête publique sur le projet fin 2018, à la suite d'études préliminaires sur le scénario qui aura été retenu à l'issue de la concertation.

**Perspectives**

**Acquisition foncière pour l'aire de régulation des bus** : l'Agglomération souhaite acquérir la halle Sernam et sa cour dès 2019 en vue de la démolir dans la foulée et y réaliser un aménagement provisoire dans l'attente du démarrage des travaux du PEM prévus en 2020. Des négociations à cette fin sont engagées avec la SNCF.

**1ere Phase de concertation sur le projet PEM** : IDF Mobilités prévoit une phase de Concertation publique du 29 janvier au 2 mars 2018.

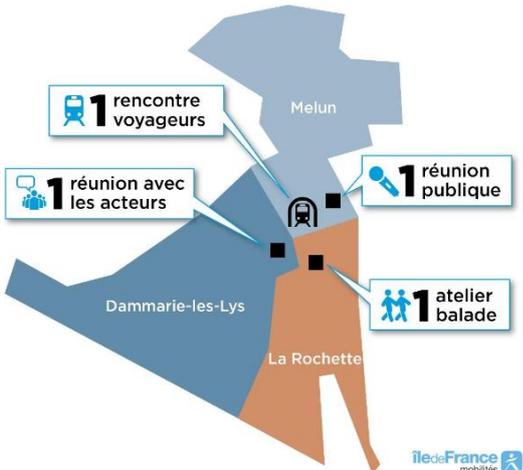


Figure : Prévisionnel de la 1<sup>er</sup> phase de concertation sur le projet de PEM - Source IDF Mobilités

## 1.4. DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES ET DE L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN

### LE PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS (PLD)



Améliorer les déplacements sur le territoire, en valorisant les transports en commun, le vélo, la marche et les usages partagés de la voiture comme le covoiturage... c'est l'objectif du Plan Local de Déplacements (PLD). Ce projet est la déclinaison du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF), un document stratégique de coordination des politiques de mobilité pour tous les modes de déplacements à l'échelle régionale, ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020.

Le plan de déplacements s'élabore en plusieurs phases entre 2017 et 2019 : le diagnostic, la scénarisation, l'élaboration du plan d'actions puis la soumission à enquête publique jusqu'à l'approbation du projet.

Le 28 mars, la CAMVS a organisé un **séminaire de lancement de la démarche d'élaboration** de son PLD, pour mobiliser les élus et les partenaires et susciter leur participation active au projet. Pour la première étape qui est un diagnostic des déplacements, l'**outil Cartcipe** (plateforme de cartographie participative) a été utilisé pour permettre au grand public de faire part de leurs idées et observations. Un diagnostic a été d'abord établi sur les besoins de déplacements, en particulier sur le cœur d'agglomération qui génère des flux de déplacements massifs, sur l'environnement, les contraintes, l'offre en transports en commun, le réseau cyclable, le stationnement...

En octobre, six orientations ont été définies, notamment pour garantir l'accessibilité au centre de l'agglomération, accompagner le développement urbain et économique du territoire, favoriser la mobilité des personnes à besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en recherche d'emploi...) et promouvoir une mobilité favorable à l'amélioration de la santé et du cadre de vie.

#### **Perspectives :**

La prochaine étape vise à élaborer un plan d'actions opérationnel à court terme (5 ans) qui sera présenté au printemps 2018. Il fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, et d'une enquête publique ; pour une mise en œuvre à partir de 2019.

#### **PCAET - Action n° 19**

Développer de nouvelles modalités intermodales et alternatives et fédérer le changement

### LE SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES ETEND SA TOILE



Dans le cadre de ses compétences en matière de création et entretien de liaisons douces répondant aux critères du schéma directeur communautaire, l'Agglomération Melun Val de Seine s'est dotée en 2015 d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) visant à développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs ».

La CAMVS développe un réseau de liaisons douces pour **préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie** des habitants de l'agglomération : à long terme, 125 km de pistes cyclables, bandes cyclables, et de voies réservées sont prévus d'être aménagées pour l'utilisation de véhicules non motorisés comme le vélo.

En vue d'intégrer les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, Villiers-en-Bière, Maincy, Lissy et Limoges-Fourches, l'actualisation du SDLD a démarré en 2017. Ce nouveau Schéma devrait permettre d'intégrer les polarités de ces communes et les relier au reste du territoire de la CAMVS couvert par la version du schéma élaboré en 2015. Parmi les projets, la poursuite des aménagements pour faciliter l'accès à la gare et au centre-ville de Melun, ou encore la réalisation d'un tronçon de l'Eurovéloroute n°3, à Dammarie-lès-Lys et Boissise-le-Roi. L'aménagement de cet axe qui longe la Seine permettra de développer l'usage récréatif et touristique du vélo et de promouvoir une façon différente de découvrir le territoire.

### Perspectives

L'actualisation du schéma directeur, dont la validation est prévue pour le début d'année 2018, programme les aménagements cyclables sur 5 ans (de 2018 à 2023), d'un linéaire total d'environ 30 km. Il sera complété par le plan de jalonnement cyclable, lui-aussi, en cours d'actualisation.

En complément, il est prévu, au cours de l'année 2018, d'élaborer une carte des aménagements cyclables existants et ceux récemment aménagés sur le territoire de la CAMVS afin de valoriser l'usage du vélo et les itinéraires cyclables sécurisés.

#### PCAET - Action n° 20

Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun

## AMELIORATION ET EXTENSION DU RESEAU DE BUS : MELIBUS ENCORE PLUS LOIN !

Suite à l'agrandissement du périmètre de la CAMVS avec l'entrée de nouvelles communes, l'Agglomération a engagé des réflexions et études avec le transporteur Transdev sur les développements d'offres en transports en commun. C'est ainsi qu'un diagnostic des déplacements a été réalisé afin d'évaluer les besoins des habitants en matière d'offre et de desserte en transports en commun, et d'établir des propositions d'extension du réseau Melibus.



Depuis le 6 novembre 2017, les usagers de Melibus bénéficient d'une **nouvelle offre de transport** avec l'**extension des lignes A, E et O sur le sud de l'Agglomération**. A la clé, la desserte des communes de Pringy et de Saint-Fargeau-Ponthierry. Les évolutions du réseau Melibus en 2017 portent sur :

- **Le prolongement de la ligne « A », sous-ligne Boissise-le-Roi** : (Rubelles / Melun / Dammarie-Lès-Lys-Chamlys / Boissise Le Roi), jusqu'à la gare SNCF de Ponthierry-Pringy via le centre commercial de Villiers en Bière. Cette proposition permet de desservir un important pôle d'emploi (centre commercial), tout en améliorant la desserte de Boissise-le-Roi-Orgenoy par un tracé plus lisible.

- **Le prolongement de la ligne « E » en direction de Villiers-en-Bière** : Prolongement d'une course sur trois de la ligne E en direction du Centre Commercial de Villiers-en-Bière, tous les jours de la semaine.

- **La modification de la ligne « O »** : (Seine-Port-Cesson gare-Melun 3 Horloges) pour offrir un rabattement entre la gare SNCF de Ponthierry-Pringy et celle de Cesson, cette dernière disposant d'une offre ferrée plus importante et d'une gare routière donnant accès au réseau Sénart Bus. Prolongement de la ligne de la gare de Ponthierry-Pringy au centre commercial de Chamlys via le centre commercial de Villiers-en-Bière. La ligne est en circulation dans les deux sens au lieu d'une boucle au sein de la commune de Seine-Port.

## Perspectives

### De nouveaux changements sur Melibus en 2018

Le réseau Melibus devrait connaître d'autres changements courant 2018 pour répondre aux besoins de déplacements des usagers. Les premiers concerneront la desserte du nouveau pôle de santé qui ouvrira début 2018, au nord de Melun, face au Champ de Foire.

**Structuration du réseau du Canton de Perthes en Gâtinais** : Les Villes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy sont desservies par le réseau du Canton de Perthes en Gâtinais. La Communauté d'Agglomération co-finance les lignes qui desservent ces communes. Avec l'extension du réseau Melibus sur les communes de Pringy et de Saint-Fargeau-Ponthierry, l'Agglomération et ses partenaires travailleront à mieux exploiter ce réseau.

**Elaboration d'un Plan de Déplacements Administration (PDA)** : dans le cadre du Plan climat Air Energie Territorial, l'Agglomération s'est engagée à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Une bonne gestion des déplacements professionnels des agents est un levier pour limiter la consommation de carburant et ainsi la production de GES. Le service mobilité en partenariat avec l'ECO-TEAM (Cf. Partie II-3 ) et élaborera un plan de déplacements des agents. En effet, le PDA est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail, et les déplacements professionnels.

**PCAET - Action n° 17**  
Promouvoir la  
rénovation énergétique  
du parc existant

## 1.5. ACCOMPAGNER LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS

En matière d'**amélioration de l'habitat privé**, la CAMVS

- finance et accompagne les travaux d'amélioration de l'habitat à travers son dispositif Mon Plan Rénov'
- pilote les opérations liées à l'habitat dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) menée dans l'hypercentre de Melun
- accompagne les copropriétés pour la réalisation de leurs travaux

### « MON PLAN RENOV' » : UN COUP DE POUCE DE L'AGGLO POUR RENOVER !



« Mon plan rénov' » est le dispositif d'accompagnement et de subvention des projets de rénovation thermique des propriétaires privés. S'appuyant sur les subventions de l'Etat et sur une enveloppe dédiée de la CAMVS (220 000 € en 2017), ce dispositif existe depuis 2011 et a été relancé dans le courant de l'année 2017 sous la forme d'une prime allant de 2000 à 6000 € selon le revenu des bénéficiaires et les gains énergétiques induits par les travaux subventionnés.

Cette marque est dotée d'une identité visuelle, reprise dans la communication écrite et numérique de la CAMVS et proposée aux communes. L'idée derrière cet habillage est de permettre aux propriétaires de repérer un interlocuteur unique pour prendre des renseignements pour le financement de leur projet.

En pratique, « Mon Plan Rénov' » s'appuie sur un partenariat engagé avec l'Espace Info Energie à Le Mée-sur-Seine, structure de conseil indépendant opéré par SOLIHA Seine-et-Marne et soutenu par l'ADEME. Premier interlocuteur des propriétaires, l'Espace Info Energie est la plateforme d'orientation de leurs questions, qu'elles soient d'ordre technique, financier ou social.

En 2017, cette plateforme d'orientation a enregistré 140 prises de contacts, engendrant pour la moitié d'entre elles des montages de dossiers de subvention. Le partenariat avec l'Espace Info Energie représente une participation de 17 440 € de la CAMVS.

Au-delà de cet accueil, ce partenariat a permis la mise en œuvre d'**actions de communication et d'animation sur le territoire** par le conseiller Info Energie. A cet égard, 4 « **cafés-rencontre** » ont été organisés à Le Mée-sur-Seine, à Dammarie-les-Lys, à Vaux-le-Pénil et à Saint-Fargeau-Ponthierry entre septembre et décembre. Ces événements ont permis aux particuliers porteurs ou non de projets de rénovation d'échanger avec des entrepreneurs du bâtiment et le conseiller Info-Energie sur les questions liées à la rénovation thermique de l'habitat.

Parallèlement, des « **balades thermiques** » ont été organisées sur les deux derniers mois de l'année. Organisées en soirées sur des quartiers aux typologies spécifiques (habitat individuel et groupé des années 60-70, engendrant des besoins de remise à niveau), ces déambulations associent le conseiller Info Energie et les habitants participants qui peuvent observer les déperditions des façades de leur domicile par le biais d'une caméra infrarouge. A l'issue de cette balade, les habitants peuvent échanger avec le conseiller sur les travaux à prioriser et sur les techniques à employer. Ce type d'action possède un impact relativement important.

En 2017, le dispositif a permis **le financement de la rénovation de 40 logements individuels** sur l'ensemble de la CAMVS et de **63 logements en copropriété** à Le Mée-sur-Seine, pour un total de 144 973 € de subventions accordées.

L'Agglomération Melun Val de Seine, en partenariat avec Action Logement et l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) a organisé un « **petit-déjeuner d'information « Louez malin !** », le 6 octobre 2017 à destination des propriétaires. Ce moment privilégié d'échanges était consacré à la défiscalisation et aux aides pouvant découler du conventionnement ANAH. Il a permis également de présenter le dispositif Mon Plan Rénov' et d'autres solutions complémentaires et gratuites d'Action Logement pour trouver facilement votre locataire et sécuriser ses revenus fonciers.

### **Perspectives**

L'année 2018 permettra d'amplifier ce type d'action au vu de la demande du public qui bien souvent méconnaît complètement les initiatives et les soutiens publics pour la concrétisation de projets de travaux. En lien avec les récentes annonces gouvernementales en faveur de la rénovation de l'habitat et avec la poursuite de l'engagement financier de la CAMVS, l'action communautaire à destination des particuliers aura pour but de simplifier les démarches de subvention et encourager l'émergence de nouveaux projets.

### Mon Plan Rénov' en 2017 c'est :

Plusieurs actions de sensibilisation, de communication et d'animation sur le territoire

**4 « cafés-rencontre »,**

**3 balades thermiques** sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, le Mée-sur-Seine et Dammarie-les-Lys

1 petit-déjeuner d'information « louez malin !

**140 prise de contacts** ayant engendré près de **70 montages de projets**

Le financement de la rénovation de **40 logements individuels** sur l'ensemble de la CAMVS et de **63 logements en copropriété** à Le Mée-sur-Seine

**144 973 € de subventions accordées**

## RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

EN 2017, LA CAMVS a préparé la mise en place d'un **Plan de Sauvegarde** de la résidence Espace au Mée/Seine. Cette copropriété dégradée de 98 logements va faire l'objet grâce à ce dispositif d'une rénovation thermique complète qui permettra de réduire les charges de chauffage très élevées des copropriétaires et de remettre à niveau leurs logements. Au cœur des Courtillerais, cette copropriété est le dernier immeuble non rénové de l'allée de la Gare; sa réhabilitation permettra la **revalorisation du patrimoine privé du quartier**.

La rénovation de cette résidence est soutenue par les fonds européens au titre de l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés » (ITI) que la CAMVS conduit sur son territoire.

Le coût de la rénovation de cette résidence représente près de 2,5 millions d'euros. L'Europe participe à hauteur d'un million, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Région en couvrant près d'1,2 million d'euros. Les travaux seront terminés à l'issue de l'année 2021

## L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) CONTRE L'HABITAT DEGRADE AU CŒUR DE L'AGGLOMERATION



12 Immeubles du centre-ville de Melun sont concernés par l'ORI

Face à la menace de la dévitalisation du centre-ville melunais et à la dégradation du cadre de vie et du bâti, la CAMVS a mis en place, en lien avec la ville de Melun, une opération d'aménagement sur le périmètre du centre-ville historique. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement global du centre-ville de Melun, dans l'objectif de **lutter contre l'habitat indigne**, requalifier les espaces publics afin de réorganiser la circulation du centre ancien, préparer l'arrivée du TZen 2, et redonner du dynamisme au centre-ville de Melun.

Confiée à la SPL Melun Val de Seine Aménagement, cette opération doit permettre de traiter les questions d'habitat dégradé et vacant, comme celles liées à la remise en valeur de l'espace public de ce quartier au patrimoine remarquable, entre Seine et Almont.

Cette opération d'aménagement s'appuie sur un dispositif de restauration immobilière, qui oblige les propriétaires des biens listés par la CAMVS à réaliser des travaux de remise en habitabilité sous peine d'expropriation. A cet effet une liste de 12 immeubles a fait l'objet d'une

Déclaration d'Utilité Publique de travaux de remise en habitabilité en 2016. Sur cette liste, deux immeubles sont en instance d'expropriation depuis la fin de l'année 2017 par la SPL, concessionnaire de l'opération. Les autres immeubles sont en cours de rénovation par leurs propriétaires, avec le soutien de l'Anah ou avec l'assistance technique de la SPL. Cette opération représente un **investissement de 3 millions d'euros sur huit ans pour la CAMVS**.

### Perspectives

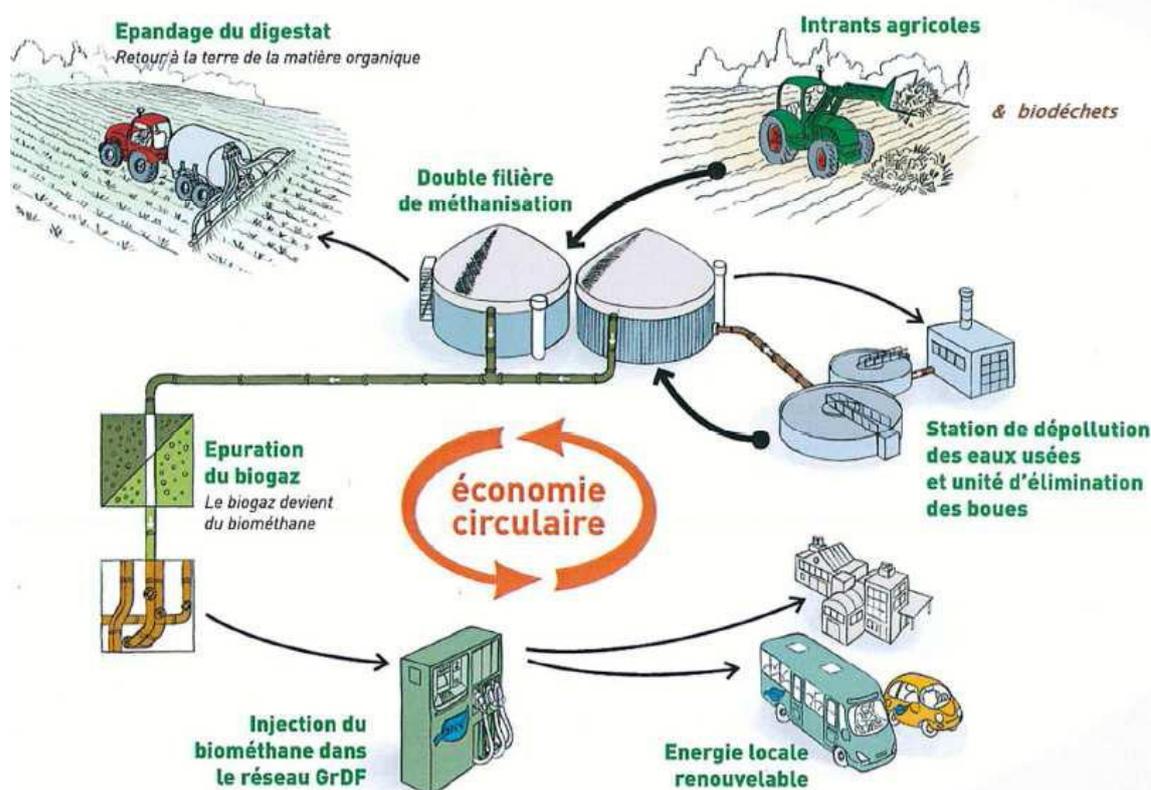
Pour l'année 2018, il est envisagé d'inclure 3 à 5 immeubles supplémentaires dans l'assiette d'opération ; une autre opération spécifique est prévue pour une copropriété dégradée sur les confins du centre-ville.

## 2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La seconde finalité du développement durable prône la **préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturelles**. Effectivement, la biosphère constitue une infrastructure écologique apportant aux sociétés humaines de multiples biens et services indispensables contribuant à leur survie. Or la biodiversité, l'eau, l'air, les sols se dégradent, alors que ces ressources naturelles ne sont pas infinies : ce constat de rareté implique de préserver la diversité biologique par une gestion raisonnée des milieux naturels et des ressources pour protéger les grands équilibres écologiques à l'œuvre sur la planète, et préserver in fine notre cadre de vie.

**PCAET - Action n° 23**  
Promouvoir et développer  
la méthanisation

### 2.1. LE PROJET BI-METHA 77 : SA FAISABILITE GARANTIE !



Le **projet de méthanisation Bi-Métha 77**, c'est la **construction d'une unité de méthanisation** sur la commune de Dammarie-les-Lys. Ce projet soutenu par l'Agglomération, permettra de produire du bio-méthane à partir des déchets agricoles et des boues des stations d'épuration. En effet, la méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière organique qui produit un gaz appelé biogaz. Ce gaz après épuration, peut être directement injecté dans le réseau de gaz de ville. Sur l'Agglomération, il pourra notamment servir à alimenter en carburant, appelé biométhane, les bus du réseau Melibus ou à chauffer les logements.

Ce projet de méthanisation s'inscrit dans une **démarche remarquable de développement durable** car il favorisera la production locale d'énergie renouvelable, la valorisation des déchets organiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il contribuera également au développement économique local, à la création d'emplois locaux non délocalisables et à une dynamique d'économie circulaire qui permettra de repenser nos modes de production et de consommation, mais aussi d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles.

Cette unité, particulièrement **innovante et unique aujourd'hui en France**, comprendra une filière industrielle valorisant les boues en provenance des stations d'épuration locales, ainsi qu'une filière agricole valorisant les sous-produits agricoles et des biodéchets sélectionnés.

Ce projet est porté par la Société d'Economie Mixte Bi- Métha 77. Outre la CAMVS, il est soutenu par plusieurs partenaires, actionnaires de la SEM, comme le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), la commune de Dammarie-lès-Lys, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, la SEM Energie Positif, Engie et un important partenaire agricole.

En 2017, **lauréat de l'appel à projet pour le développement de la méthanisation en Ile-de-France**, ce projet est soutenu par l'Ademe et la Région Île-de-France. Mettant ainsi au vert tous les feux à la faisabilité financière du projet.

### Perspectives :

2018 sera marquée par le volet administratif des autorisations préalables à la construction de l'unité de méthanisation. Le lancement des travaux est prévu pour 2019 et la mise en fonctionnement de cette unité pour 2020.



**PCAET - Action n° 28**

Agir sur la politique « assainissement »

## 2.2. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SE MODERNISE : NOUVEAU POSTE DE REFOULEMENT PR4

Le nouveau **poste de refoulement PR4**, un des ouvrages les plus importants du réseau d'assainissement de la Communauté, implanté à Dammarie-lès-Lys, entre en service en fin d'année 2017. Les postes de refoulement jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement d'un réseau d'assainissement puisqu'ils pompent les eaux usées et/ou pluviales pour les diriger vers les stations d'épuration qui les traitent.



Le PR4, situé en bords de Seine, près du chemin de halage, est le dernier maillon avant la station d'épuration de Dammarie-lès-Lys et c'est par lui que transitent 85% des effluents traités par cette station, ce qui représente 3000m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales par heure, au maximum, soit l'équivalent de 6 piscines municipales !

Outre la construction d'un nouveau poste de refoulement, les travaux lancés fin 2015 ont donc intégré la réalisation d'un bassin de rétention des eaux usées et pluviales d'une capacité de 3500m<sup>3</sup> pour stocker temporairement le surplus que le PR4 ne pourrait pas pomper durant les épisodes de pluie importants.

L'ouvrage flambant neuf, dont le stockage est enfoui sous le niveau de la Seine, est totalement fermé, désodorisé, insonorisé et très bien intégré dans son environnement grâce à ses murs végétalisés.

### 2.3. POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT, UN FONDS DEVELOPPEMENT DURABLE

Lors de la renégociation de la délégation de service public en 2012, Veolia Eau a proposé de concrétiser de très nombreuses actions en faveur du développement durable en créant dans le cadre du contrat de délégation du service d'assainissement un fonds de Développement Durable.

Ce fonds permet la mise en œuvre d'actions concrètes répondant aux objectifs suivants :

- lutter contre le changement climatique
- préserver la biodiversité, les ressources naturelles et les milieux
- contribuer à assurer les besoins essentiels de la population
- contribuer à la cohésion sociale
- promouvoir les modes de production et de consommation durables

Ces actions sont déterminées conjointement par la CAMVS et la Société des Eaux de Melun en cours de contrat. Chaque année un programme d'actions est validé par la CAMVS.

Fonctionnement du compte :

La Société des Eaux de Melun a ouvert un fonds « Développement Durable » (Fonds DD) afin d'assurer le suivi des actions engagées. Ce fonds est alimenté chaque année par :

- un prélèvement sur les produits propres de la Société des Eaux de Melun représentant 5% des recettes de collecte et de traitement des effluents d'assainissement (hors pluvial et acceptation de matières extérieures)
- les montants d'éventuelles subventions que le délégataire aurait pu percevoir au titre de ces actions.

Au débit de ce fonds sont imputés les mémoires correspondants aux actions réalisées.

Depuis 2012, Plusieurs réalisations ont été menées avec le fonds DD. Nous pouvons citer : la ferme pédagogique sur la station d'épuration de Boissettes ; sécurisation et amélioration des conditions d'intervention du poste de relevage au niveau du mail gaillardon à Melun ; l'étude de modélisation des écoulements par temps de pluie dans les réseaux unitaires et pluviaux; la réalisation d'une charte Développement durable à destination des entreprises du territoire de la CAMVS ; lancement du « Fuzzy Four », procédé industriel qui permet de diminuer la consommation énergétique.

En 2017, ce fonds a permis d'améliorer le fonctionnement « Fuzzy Four ». En effet, l'ouvrage peut **accueillir des graisses extérieures type restauration**, les prétraiter et les mélanger aux boues. Ainsi, on optimise l'incinération des boues tout en **diminuant la consommation énergétique**.

## 2.4. FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

### VERS UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD)



2017 a été marquée par l'élaboration du nouveau **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**.

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2011 dans un PLPD pour une durée de 5 ans. Ce programme a pour but de caractériser les déchets collectés sur le territoire de la CAMVS, tout en identifiant les possibilités de leur réduction.

De nombreuses actions de réduction des déchets ont déjà été mises en place dans le cadre du 1<sup>er</sup> PLPD 2011-2015 notamment la réalisation d'une caractérisation des déchets ménagers produits par les adhérents du Syndicat, l'opération « Foyers témoins ».

Pour ce nouveau projet de PLPD, fort de son expérience sur le PLPD 2011-2015, le SMITOM LOMBRIC a réalisé **un nouvel état de lieux du territoire** après la concertation des acteurs sur les thématiques. Ainsi la priorité a été donnée aux actions à mettre en œuvre. En parallèle des actions de réductions des déchets à la source auprès du grand public se poursuivent

#### **Zoom sur l'enquête, broyage des déchets verts à domicile**

Durant l'automne 2017, Le SMITOM-LOMBRIC a mené une étude sur la possibilité de mettre en place une prestation de broyage des déchets verts à domicile pour les administrés.

Cette prestation pourrait notamment permettre d'atteindre l'objectif fixé par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2020 par rapport à 2010.

Le but est de proposer des solutions de broyage ou mettre du broyat de branches à disposition des particuliers offre divers avantages. Pour la collectivité, moins de déchets verts à traiter et pour le particulier, moins de déplacements en déchèterie et un jardin en meilleure santé.

Les résultats et conclusions de cette étude seront connus en 2018.

#### **Perspectives**

2018 devrait voir l'arrêt du projet et adoption du nouveau PLPD ; il définira la stratégie du territoire en matière de réduction des déchets.

Pour faire écho à la volonté de plusieurs communes d'informer leurs administrés-ées sur l'élimination des déchets ménagers, la CAMVS souhaite mettre en place un **observatoire des déchets** ; et ainsi, sensibiliser l'ensemble des usagers de son territoire en communiquant régulièrement des données chiffrées sur cette compétence. En partenariat avec ses délégataires, Il s'agira de transmettre fréquemment aux usagers les tonnages collectés sur leur commune, des informations concernant le tri ou encore des astuces sur la prévention des déchets via les supports communaux et communautaires.

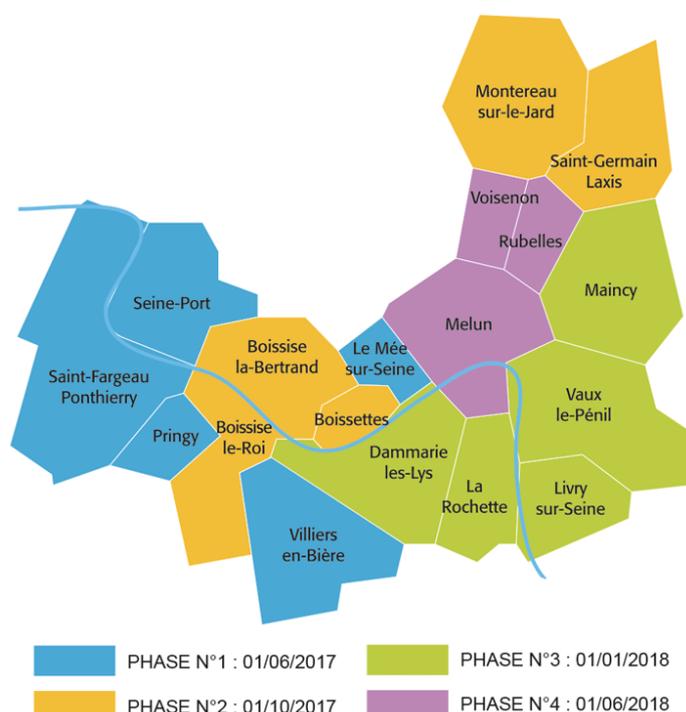
## LE DISPOSITIF « ALLO ENCOMBRANTS »



Afin d'assainir le domaine public des dépôts d'encombrants, la CAMVS a demandé au SMITOM-LOMBRIC d'étudier le remplacement de la collecte mensuelle des encombrants par un service de collecte sur rendez-vous, appelé « Allo Encombrants ».

Après un test grandeur nature en fonction du type d'habitant qui a duré toute l'année 2016 et a généré 276 appels et 48,5 tonnes de déchets collectés, ce service a montré des économies possibles en termes de collecte et de tonnages traités. Les élus de la Communauté ont donc décidé d'étendre progressivement ce service à tout le territoire (à l'exception des communes de Lissy et de Limoges-Fourches) d'ici 2019.

Dès juin 2017, les communes du Mée-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-Port, Pringy et Villiers-en-Bière ont bénéficié de ce nouveau service.



*Phasage du déploiement du dispositif « Allo encombrants »*

À partir du 1er janvier 2018, les communes de Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Livry-sur-Seine, Maincy et Vaux-le-Pénil bénéficieront du service « Allo encombrants ».

### L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Afin d'augmenter le taux de recyclage des emballages ménager en plastique, les habitants de la CAMVS ont été invités depuis 2013 à modifier leur pratique du tri de leurs déchets. Ainsi, les habitants peuvent déposer dans les bacs jaunes tous leurs emballages en plastique rigide, y compris les pots et barquettes (hors films et sacs).

Depuis le 1er janvier 2017, les communes de Maincy et Villiers-en-Bière font partie de l'Agglomération. Comme le reste des habitants de la communauté, les Maincéens et les Villiers-en-Biérois bénéficient de cette évolution du tri.



Extension du tri du plastique pour les communes de Maincy et Villiers-en-Bière

### LA REDEVANCE SPÉCIALE DES ENTREPRISES

Dans un souci d'optimisation de la collecte, l'Agglomération encourage les entreprises à aller plus loin dans le recyclage grâce à la mise en place de la Redevance Spéciale. Le tarif de la redevance spéciale des entreprises est calculé en fonction de leur production de déchets non domestiques assimilés aux ordures ménagères et en fonction des flux de déchets collectés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte de la redevance spéciale. A noter que pour l'instant, seules les communes de Lissy et Limoges-Fourches n'ont pas de redevance spéciale, puisque ces communes sont membres d'un syndicat de collecte et de traitement différent, le SIETOM qui ne dispose pas de redevance spéciale.

Voir le guide : « Mode d'emploi : la redevance spéciale »

<http://www.melunvaldeseine.fr/Vivre-et-bouger-dans-l-agglo/Environnement/Dechets-des-entreprises>

## 3. LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES ET DES GÉNÉRATIONS

La cohésion sociale suppose de **recréer** ou de **renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires**. Lutter contre les inégalités doit aussi permettre d'assurer un juste partage des richesses à la base du vivre ensemble.

### 3.1. LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

La CIL est l'instance de pilotage de la politique territoriale de peuplement. Co-présidée par la Préfète de Seine et Marne et le Président de la CAMVS, elle est chargée d'élaborer et valider les outils de la réforme des attributions de logements sociaux, réforme issue de la loi ALUR de 2014 et complétée par la loi Egalité et Citoyenneté de 2016.

Les enjeux sont multiples :

- développer la transparence du système d'attribution
- améliorer et concilier « accueil des publics prioritaires » et « équilibres territoriaux de peuplement » ; mobilité résidentielle dans le parc social et relogements pour les opérations de renouvellement urbain
- développer une approche territorialisée des politiques d'attribution, en s'appuyant sur un partenariat stratégique et opérationnel à l'échelle intercommunale.

Installée en 2016, la CIL a créé deux commissions, une commission « demande » chargée d'élaborer le Plan Partenarial de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) et une commission « attribution » chargée d'élaborer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

En 2017, la commission « demande » a poursuivi ses travaux et a abouti à la rédaction du PPGDID à l'issue de nombreuses réunions et ateliers avec l'ensemble des acteurs, (communes, Etat, réservataires, associations). Le PPGDID se structure autour de trois grands thèmes : le service d'information et d'accueil du demandeur, la gestion partagée de la demande et la gestion des demandes spécifiques. Il se déclinera en 3 conventions (à élaborer en 2018) qui engageront toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des objectifs définis dans le ce document cadre.

L'année 2017 a également vu le **démarrage des travaux de la commission attribution**. La CIA, qui devra être signée en 2018, définira les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires dans la perspective de l'atteinte des objectifs de rééquilibrage définis par la CIL. Elle arrêtera les engagements de chacun des signataires de la convention relatifs à leur contribution à la mise en œuvre des actions ainsi que la répartition par bailleur des objectifs quantitatifs relatifs aux obligations liées aux attributions à destination des ménages du 1er quartile et des ménages prioritaires.

Les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain seront également intégrées à la CIA puisque cette convention sera une pièce constitutive de la future convention ANRU pour le NPNRU Melun/Le Mée-sur-Seine (voir paragraphe ci-après).

### 3.2. LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Les communes de Melun, Le Mée-sur-Seine et Dammarie-les-Lys ont conduit un premier projet de renouvellement urbain entre 2005 et 2014. Plusieurs milliers de logements ont été réhabilités, résidentialisés, démolis, reconstruits : l'espace public a été entièrement repensé et restructuré. Afin de **poursuivre cette réhabilitation** d'envergure, les villes de Melun et Le Mée-sur-Seine ont été retenues dans le cadre d'un nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU), de niveau national (parmi 200 quartiers), en association avec l'Agglomération. La CAMVS assure le pilotage stratégique du NPNRU en raison notamment de sa compétence Politique de la Ville et participe au financement.

Les quartiers concernés pour Melun sont : Schuman, plateau de Corbeil, Beauregard et Lorient. Pour Le Mée-sur-Seine : Plein Ciel. Le projet est porté par la Commune de Melun, en partenariat avec la CAMVS et la Commune de Le Mée-sur-Seine.

Suite au passage auprès des instances de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en novembre 2016, le **protocole de préfiguration du NPNRU** a été signé le 16 mars 2017. S'est ensuite engagé le travail d'étude urbaine d'une durée de 18 mois : élaboration d'un diagnostic (restitué le 5 octobre 2017) et des premiers scénarios d'intervention avec éléments de programmation et de spatialisation fin 2017. La CAMVS participe à cette étude à hauteur de 30% de son montant.

La signature de la convention ANRU est programmée pour l'automne 2018. C'est une Convention relative à la mise en œuvre opérationnelle du renouvellement urbain dans les Quartiers de la Politique de la Ville.

### 3.3. PERMETTRE L'ACCÈS À UN TOIT POUR TOUS

#### LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Le premier axe du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021, adopté en octobre 2015, est de « produire plus et mieux ». Produire plus pour soutenir l'évolution démographique et améliorer l'attractivité du territoire, pour répondre également de manière plus satisfaisante aux nombreux ménages en attente d'un logement.

Produire mieux en développant et **rééquilibrant l'offre locative conventionnée** et en développant une offre adaptée au contexte local en termes de capacités financières des ménages, de réponses adaptées à des besoins identifiés, mais également en termes de formes urbaines et architecturales.

Sur ces derniers éléments, les résultats sur 2017 sont les suivants : 255 logements ont été conventionnés au profit de 4 bailleurs sociaux déjà présents sur le territoire, pour un objectif de 150/an (soit +70%). 45% de ces logements sont situés dans des communes déficitaires au regard de la loi relative à la Solidarité et renouvellement urbain ou en centre-ville, dans des quartiers peu pourvus en logements sociaux, ce qui participe au rééquilibrage territorial attendu.

Deux **résidences multigénérationnelles** ont reçu un agrément de la communauté d'agglomération, représentant 159 logements. Ces deux projets, situés en cœur de ville, répondent au souhait de satisfaire aux besoins de la population de seniors repérés par les communes : quitter un pavillon qu'il devient difficile d'entretenir et profiter d'un logement autour duquel un certain nombre de services (facultatifs) sont proposés, permettant également de rompre l'isolement, tout en étant proche des commerces et services publics.

#### HEBERGEMENT D'URGENCE ET TEMPORAIRE

La CAMVS a poursuivi sur 2017 son **soutien financier aux associations**

**d'hébergement/logement des publiques** dits « **spécifiques** », c'est-à-dire :

- les personnes en situation de rupture d'hébergement ou qui rencontrent d'importantes difficultés à se loger, à travers le soutien aux associations Le Sentier, Via Habitat et Empreintes.
- les jeunes en début de parcours professionnel ou en insertion, à travers le soutien aux deux foyers de jeunes travailleurs du territoire.

Dans le cadre de la programmation 2017 de logements locatifs sociaux, la CAMVS a également conventionné deux programmes de logements sociaux familiaux (à Dammarie les Lys et Saint-Fargeau-Ponthierry) dans lesquels une part des logements pourront être attribués en priorité aux seniors en perte d'autonomie. Au total ce sera une **centaine de nouveaux logements équipés de prestations en lien avec la perte d'autonomie**. Les résidents pourront en outre bénéficier de services annexes (facultatifs) et d'animations visant à maintenir le lien social.

#### LOGEMENT DES JEUNES

La Communauté assure la promotion du dispositif "chambre chez l'habitant" et est réservataire d'une partie des logements proposés à la location dans les Résidences étudiants.

En décembre, la CAMVS a mené une **enquête logement auprès des étudiants** de l'université Panthéon-Assas Melun. L'analyse de cette enquête devrait permettre de mieux cerner leurs besoins afin pouvoir proposer une offre de logements abordables.

### 3.4. ACCOMPAGNEMENT ET ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La CAMVS est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage (GDV), compétence rendue obligatoire par la Loi n°2015-991 dite « NOTRe » du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale.

La CAMVS compte à ce jour 74 places de stationnement pour les gens du voyage, réparties dans 3 aires d'accueil dites « classiques » sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry (16 places), Melun (46 places) et Vaux-le-Pénil (12 places). L'entretien et la gestion des aires sont assurés par le SYMGHAV (Syndicat Mixte Pour La Gestion de l'Habitat Voyageur).

La CAMVS via son partenaire, l'association Le Rocheton mène deux types d'actions auprès des GDV :

- lutte contre l'illettrisme, accompagnement à la scolarisation et à l'insertion des GDV,
- éco-citoyenneté, accompagnement à l'acquisition d'éco-gestes et à l'aménagement responsable des lieux de vie.

En 2017, une étude a été menée par l'Agglomération pour des travaux d'**extension de l'aire d'accueil** à Saint-Fargeau-Ponthierry. Outre la **création de 24 nouvelles places**, la commande portait sur le **traitement naturel de l'eau** (phyto pompage) et un raccordement au réseau d'assainissement public pour le traitement des eaux usées. Un **aménagement paysager** avec une clôture végétale ont été pensée pour toute l'aire d'accueil. Les travaux seront effectués en 2017.

### 3.5. EDUCATION CIVIQUE ET CITOYENNE

#### « MELIBUS CITOYEN »



« Melibus Citoyen » est une action de sensibilisation qui a pour objectifs de lever les freins à la mobilité et donc de contribuer à l'émancipation des femmes, l'autonomisation et la socialisation des publics isolés (primo arrivants, personnes âgées, personnes ne maîtrisant pas la langue française...) tout en luttant contre les incivilités et les discriminations dans l'espace bus.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une **démarche de prévention et de proximité visant à favoriser le mieux vivre ensemble** sur le réseau Melibus et trouve sa place dans le volet prévention du contrat de ville 2015-2020.

La seconde édition « Melibus Citoyen » a eu lieu le 25 octobre. Concrètement, un événement est organisé sur une journée. Sous forme de jeu de piste, les habitants regroupés par équipes sont amenés à découvrir une partie du Réseau de transport en commun de l'agglomération Melunaise et repérer quelques lieux essentiels (Mairie, institutions) dans les communes du territoire. Cette année le terrain de jeu était sur les communes de Melun, Vaux-le Pénil, le Mée-sur-Seine, La Rochette et Dammarie-les-Lys.

« Melibus Citoyen » est une action portée par l'association le PIMM'S (Point Information Médiation Multi Services) en collaboration avec la CAMVS, Transdev, La Maison du Projet de Melun, l'association le Rocheton et avec le soutien des villes de Dammarie-Les-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Melun et Vaux-le Pénil.

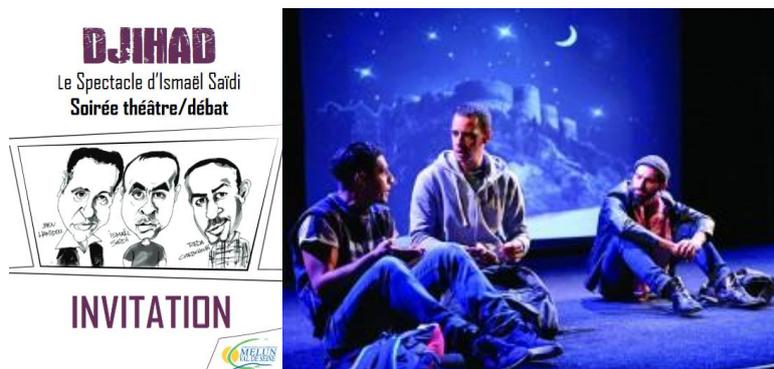
Cette démarche a vocation à être pérennisée dans le temps.

### « DJIHAD », LE SPECTACLE : UN RENDEZ-VOUS CULTUREL, CIVIQUE ET CITOYEN

Le 18 décembre, la CAMVS a accueilli « Jihad », la pièce écrite et mise en scène par Ismaël Saïdi pour deux représentations, à l'Escale de Melun. La première représentation était réservée l'après-midi aux scolaires avec 700 lycéens et élèves de 3ème, la seconde ouverte au public avec + de 500 jeunes, parents, grands-parents. Toutes deux ont été suivies d'un débat animé par l'auteur et les comédiens sur la radicalisation, le racisme ordinaire, la peur de l'autre, etc ; avec une visée pédagogique, civique et citoyenne souhaitée par la Communauté.

La programmation de Jihad à l'agglomération s'inscrit pleinement dans la démarche du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, puisqu'il s'agit de permettre à tous, en levant notamment les freins de la mobilité et au travers d'actions d'éducation et de médiation culturelles, de se rendre à un spectacle, d'accéder au travail et à la réflexion d'artistes qui portent un message humaniste universel. Derrière l'histoire de la pièce et les actions éducatives et culturelles mises en place au sein des quartiers, se joue l'histoire de tout un chacun, la complexité de sa construction personnelle, des opportunités qui s'offrent à nous, mais aussi l'histoire de la cohésion du territoire, de la construction du vivre ensemble autour d'un socle commun de valeurs.

Ce message civique et citoyen sous-tend également l'Annexe au Contrat de ville « prévention primaire de la radicalisation » que la Communauté va prochainement signer avec l'Etat.



**PCAET - Action n° 20**  
Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun

### 3.6. TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) À L'ETUDE

Le TAD est un service qui apporte une certaine souplesse dans l'offre mise en place, avec des moyens adaptés aux besoins exprimés et des coûts non plus annuels forfaitaires mais en fonction du service rendu. Il permettrait de répondre aux besoins sur les communes les moins densément urbanisées.

En 2017, une étude de faisabilité d'un TAD sur les communes périphériques de l'Agglomération a été amorcée. Trois secteurs ont été identifiés comme potentiellement intéressants à analyser. Les trois secteurs regroupent les communes de la CAMVS qui, par leurs caractéristiques urbaines, n'appartiennent pas au cœur le plus urbanisé de l'agglomération. Ces communes

sont moins bien desservies par les transports en commun. Le regroupement de ces communes a été réalisé sur la base de leur proximité géographique et de caractéristiques comparables :

| Secteur 1<br>(4 communes)  | Secteur 2<br>(4 communes)   | Secteur 3<br>(7 communes)   |
|--|---|---|
| Boissise-le-Roi<br>Pringy<br>Saint-Fargeau-Ponthierry<br>Villiers-en-Bière | Boissise-la-Bertrand<br>Boissettes<br>Livry-sur-Seine<br>Seine-Port | Limoges-Fourches<br>Lissy<br>Maincy<br>Montereau-sur-le-Jard<br>Rubelles<br>Saint-Germain-Laxis |

L'étude est organisée en deux phases :

- Phase 1 : étude d'opportunité afin d'identifier si le territoire, à travers notamment l'organisation de son réseau de transport en commun, est pertinent pour la mise en place d'un système de transport à la demande ;

Une fois l'opportunité établie sur un secteur, la phase suivante est déclenchée.

- Phase 2 : élaboration et présentation des différents scénarii applicables au territoire et aide à la décision ; et à la construction d'un système de TAD applicable aux territoires étudiés.

L'étude est en cours de réalisation. Ses résultats définitifs seront disponibles en 2018.

## 4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Finalité 4 : permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de ceux ou celles qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires.

### 4.1. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Prévention, promotion de la santé, accès aux soins... le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 23 mars 2017 par la CAMVS, l'Agence Régionale de Santé, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Groupe Hospitalier de Melun, fixe les objectifs et les priorités en matière de santé pour les prochaines années. Il vise **à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**, et notamment à **renforcer l'offre de soins sur l'agglomération**.

Sa mise en œuvre permettra donc d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants, de développer l'interconnaissance entre les acteurs médicosociaux et éducatifs et enfin permettre l'accompagnement médicosocial et la formalisation de partenariats.

La santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, c'est aussi un état de bien-être, physique, mental et social qui dépend de nombreux facteurs : notre environnement avec ses bruits, la pollution, notre cadre de vie, notre habitat... Dans une approche globale et transversale de la santé, le CLS intègre donc des mesures portées par la Communauté comme le développement des liaisons douces (Cf. Plan Local de Déplacements, Schéma Directeur Liaison Douce) ou la lutte contre l'habitat dégradé (Cf. NPNRU, Opération de Restauration Immobilière, Mon Plan Rénov'). Autant d'actions qui contribueront, sur le long terme, à améliorer les conditions de vie des habitants et qui auront, par conséquent, un impact sur leur santé.

## ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

De plus en plus conscients de l'enjeu de santé publique majeur que représente la qualité de l'air intérieur, les pouvoirs publics se sont emparés du sujet. Les décrets 2015-1926 du 30 décembre 2015 et 2015-1000 du 17 août 2015, portant sur des exigences en matière de qualité de l'air intérieur, établissent des valeurs guides et imposent la mise en œuvre d'une démarche de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP). Les établissements accueillants des enfants de moins de 6 ans (écoles, les crèches) sont les premiers établissements concernés, ils devront être en conformité avec cette réglementation au 1er janvier 2018.

| CATEGORIES D'USAGE DU BÂTIMENT  | Application avant le         |                             |
|---|------------------------------|-----------------------------|
| - Etablissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans<br>- Ecoles maternelles<br>- Ecoles élémentaires   | 1 <sup>er</sup> janvier 2018 | Écoles & crèches<br>2 ans   |
| - Accueils de loisirs<br>- Etablissements d'enseignements ou de formation professionnelle du second degré   | 1 <sup>er</sup> janvier 2020 | Collèges et lycées<br>3 ans |
| - Structures sociales et médico-sociales rattachées aux établissements de santé ainsi que les structures de soins de longue durée de ces établissements<br>- Etablissements et services sociaux et médico-sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services, dotés ou non d'une personnalité morale propre | 1 <sup>er</sup> janvier 2023 | Tous les autres             |
| - Etablissements pénitentiaires pour mineurs, quartiers de mineurs de maisons d'arrêt ou des établissements pour peines   |                              |                             |
| - Etablissements d'activités physiques et sportives couverts dans lesquels sont pratiquées des activités aquatiques, de baignade ou de natation   |                              |                             |
| - Locaux à pollution spécifique   | EXCLUS                       |                             |

Afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif de surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant du public, la CAMVS, dans son rôle de coordinateur des actions du Contrat Local de Santé, a organisé le 9 novembre une réunion d'information à destination de toutes les communes du territoire.

En lien avec l'Unité Transversale d'Education Thérapeutique (UTEP) du centre Hospitalier de Melun, les communes fortement représentées ont pu bénéficier de :

- présentation de la réglementation, décret n° 2015 -1926 relatif à la Surveillance Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dont l'entrée en vigueur est progressive à compter de janvier 2018.
- des retours d'expériences de la crèche de l'hôpital de Melun et la démarche initiée par le service hygiène et prévention de la ville de Melun

Au terme de ces échanges, il a été demandé aux communes de définir leur besoin en **formation des agents municipaux** concernés ; afin de planifier en 2018 des **formations sur la qualité de l'air intérieur**. Cette formation sera assurée par l'UTEP (service hospitalier expert en la matière).

## Perspectives

Dans le cadre du CLS, les actions de prévention et d'éducation à la santé seront poursuivies et intensifiées avec l'ensemble des partenaires. À l'exemple du **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** qui sera effectif en 2018 et géré par le Pôle de Psychiatrie du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France. Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

## 4.2. CAMPAGNES D'INFORMATION : PRÉVENIR AVANT DE GUERIR !

La CAMVS co-organise et/ou relaie les actions de prévention santé développées sur les communes. Plusieurs campagnes nationales d'information, de sensibilisation et de dépistage sur le cancer, le SIDA ou le tabac sont déployées sur le territoire de Melun Val de Seine. Il s'agit :

- Journée Nationale de l'Audition le 9 mars,
- « Mars Bleu », mois de promotion du dépistage contre le cancer colorectal,
- « Octobre Rose » : campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, 7 au 14 octobre,
- « Moi(s) sans Tabac » en novembre,
- Journée Nationale de lutte contre le SIDA, 30 novembre,
- etc.

Le public touché est principalement celui des Centres Sociaux, les collégiens et Lycéens, et un public plus large sur des actions à visée Intercommunale comme le forum santé Melun Val de Seine.



La CAMVS a organisé avec le soutien de la commune de Melun et de nombreux partenaires, la **2<sup>nd</sup> édition du Forum santé Melun Val de Seine** ; le 24 mai, à l'Escale, à Melun. Le grand public a pu participer aux ateliers ludiques et interactifs, aux jeux et des démonstrations pour aborder des sujets comme l'alimentation, l'activité physique, le sommeil, les conduites à risques, etc. Sensibiliser les publics aux comportements favorisant une bonne santé, prévenir les comportements à risque, tout en informant les visiteurs sur leurs droits à la santé tels étaient les objectifs de cette édition.

La 3<sup>ème</sup> édition du Forum santé Melun Val de Seine se tiendra les 15 et 16 Mai 2018 à Espace Pierre Bachelet, à Dammarie-les-Lys.

## 4.3. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est en partenariat avec la Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS), qui a pour vocation de mener des actions concertées avec les élus locaux, les services publics et parapublics, les associations concernées et les partenaires socio-économiques, en direction des publics cibles et des acteurs définis par les missions liées aux activités désignées dans l'article 1 des statuts de l'association. L'activité principale de l'association est la réduction des obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi. C'est dans ce cadre que MEI MVS a piloté en 2017 les actions telles :



1<sup>ère</sup> édition « **Forum de l'Emploi Melun Val de Seine** », les 10 et 11 mai 2017, à l'Escale de Melun



le « **Village de l'Apprentissage** », le 22 mars 2017 dans la salle du Mas; Le Mée-Sur-Seine

La **1<sup>ère</sup> édition du RDV Création, entreprise et franchise Melun Val de Seine**, s'est tenue le 11 octobre à L'Escale, à Melun. Organisé par l'Agglomération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, la MEI-MVS, la Fédération Française de la Franchise et la Ville de Melun, cet évènement s'adressait aussi bien aux personnes en phase de réflexion de leur projet qu'à ceux dont le projet était plus abouti. C'était une occasion privilégiée pour avancer dans sa démarche de création ou développer son projet.



Un village d'exposants (33 stands), composé de 5 espaces (accompagnement, développement, financement, social et franchise), regroupant des professionnels pour répondre à toutes les questions.

Plus de **160 visiteurs** ont assisté aux conférences sur le financement, la franchise et les futurs centres d'affaires dans les quartiers.



### Perspectives

Les **13 et 14 février 2018**, se tiendra le **Forum de l'emploi et de la formation Melun Val de Seine**. Pour la seconde édition du forum intercommunal, la CAMVS s'associe à Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine pour offrir un événement qui répond à la fois aux besoins des usagers (jeunes, collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés, salariés en reconversion professionnelle), mais aussi aux centres de formation et aux entreprises qui souhaitent recruter ou informer sur les métiers de demain.

Quant au RDV Création, entreprise et franchise Melun Val de Seine, Il est prévu de reconduire l'évènement en 2018, dans un format qui reste à définir.

#### 4.4. LES CONSEILS CITOYENS ET LES DEMARCHES PARTICIPATIVES

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, il existe 5 Conseils Citoyens qui correspondent aux 5 quartiers politique de la ville.

Ces Conseils citoyens ont été créés sur la Communauté, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de proposer et de développer des projets qui contribuent à la vie de leur quartier. Le dispositif, de ce fait, favorise la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires comme les résidents, associations, acteurs socio-économiques, usagers non-résidents des quartiers.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place des premières actions : des marches exploratoires à Le Mée-sur-Seine et la création d'un réseau de bénévoles pour les nouvelles activités périscolaires, des actions d'information, à Dammarie-lès-Lys, un diagnostic en marchant dans le parc de Spelthorne, à Melun.

La CAMVS avec le soutien financier de l'Etat a mis en place le Fonds de Participation des Habitants (FPH). Ce fonds a pour fonction principale d'aider les habitants à prendre de façon autonome des initiatives dans leur quartier. Les « petits » projets concernés nécessitent un mode de financement souple et rapide auquel répond le FPH. En 2017, le FPH a contribué à l'organisation d'une sortie à Astérix pour Dammarie-lès-Lys, à Melun une animation autour de l'équilibre alimentaire contre « la mal bouffe » lors d'un petit forum santé au sein du foyer des jeunes travailleurs, un projet solidaire, une exposition sur « les chemins de l'école », et à la réalisation de fresques sur des immeubles, dans le quartier des Mézereaux, à Melun, une animation cabaret au Mée sur Seine.



Marche exploratoire des femmes  
Conseil citoyen Le Mée-sur-Seine



Gouter littéraire  
Conseil citoyen Dammarie les lys



Melun Fresque sur immeuble  
Conseil citoyen Melun

#### Perspectives

L'année 2018 sera centrée sur :

- favoriser les rencontres, les échanges de pratiques et de travail en inter-quartier lors des rencontres semestrielles,
- meilleure communication et promotion du Fonds de Participation des Habitants.

## 4.5. L'ACCES AU SPORT ET À LA CULTURE

Une des finalités du développement durable a pour objectif l'épanouissement de tous les êtres humains. Ainsi, la politique culturelle et sportive répond à cette finalité car ils permettent l'accès à une production culturelle de qualité et à des pratiques sportives et des loisirs adaptés à tous.

### SPORT



Durant les mois de juillet et août, la Communauté d'Agglomération organise des stages sportifs sur 8 semaines, à destination des 6-17 ans. Ce dispositif intitulé « **Sport Passion** » permet une initiation à des activités sportives variées comme l'athlétisme, les sports de raquettes, les activités gymnique et artistiques, les sports de ballon, les initiations aux arts martiaux, la natation ou encore le patinage.

En 2017, 699 stages ont été enregistrés, mobilisant 402 enfants et adolescents. Près de 4 stagiaires sur 10 étaient des filles, résultat de la diversification du programme d'activités engagée il y a plusieurs années pour attirer un public plus féminin. En 2018, le dispositif se poursuivra et visera d'atteindre les mêmes objectifs.

Parmi ses interventions sportives, la CAMVS dispose d'un contrat d'objectifs pluriannuel avec le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine. Outre le soutien aux escrimeurs de haut niveau, ce partenariat vise également la découverte de cette discipline par le plus grand nombre via les interventions du club dans les établissements scolaires de l'agglomération. Ainsi la subvention annuelle versée au CEMVS permet de sensibiliser près de 60 classes chaque année sur l'ensemble du territoire, concernant ainsi plus 1 500 élèves. En 2018, le contrat d'objectifs avec le CEMVS arrive à son terme, mais devrait être renouvelé sur des bases identiques.

### CULTURE

Pour le volet culture, au cours de l'année 2017, plusieurs concerts, conférences et spectacles ont été organisés par l'Agglomération à destination des lycéens du territoire : 1 spectacle sur les risques auditifs, 1 concert inter-lycées, 6 concerts de musiques actuelles, 6 concerts de musique classique, 55 conférences dans les lycées portant sur l'histoire et la généalogie des musiques actuelles, sur l'histoire de la musique classique, autour du répertoire classique lié au théâtre...au total, **plus de 3 000 lycéens** ont bénéficié des actions culturelles de l'Agglomération.

L'**Orchestre Melun Val de Seine** a réalisé 3 concerts en 2017, accueillant 830 personnes. Pour les Musiques Actuelles, 4 concerts des Amplifiés ont été réalisés en 2017 et ont réunis 606 personnes.

Dans le cadre du dispositif de cinéma en plein-air, 7 séances ont été organisées en 2017, réparties sur les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénil, Livry-sur-Seine, Rubelles et Voisenon et regroupant près de 1 000 personnes.



## Mobilité et accès à la culture

L'ensemble des professionnels qui interviennent sur les actions de sensibilisation à la culture au sein des établissements scolaires ainsi que les directions des affaires culturelles et les chefs de projet Politique de la Ville ont signalé les difficultés d'accès à la culture pour les publics des quartiers prioritaires, notamment par les freins liés aux transports et à l'accessibilité des équipements culturels en soirée. Ce diagnostic partagé a été notifié et décliné en orientations et axes de travail dans le Contrat de Ville.

Les objectifs de cette action sont donc de :

- permettre aux collégiens et lycéens de se déplacer sur les différents lieux culturels de l'agglomération Melun Val de Seine
- faciliter l'accès à la culture pour les publics qui en sont le plus éloignés
- Faire connaître le plus largement possible la programmation des équipements culturels de l'agglomération et en faire bénéficier le public jeune

Ainsi, en transversalité avec les actions menées par la Direction Culture de la CAMVS, la direction politique de la ville propose de **financer les déplacements en bus des publics cibles, vers les équipements culturels du territoire** puisqu'en effet, la mobilité des jeunes est contrainte par des horaires de fonctionnement des transports en commun peu en lien avec les actions culturelles et les activités en soirées.

Des actions de **sensibilisation aux musiques actuelles et à la musique classique** ont lieu au sein de 6 lycées de l'agglomération. En fin d'année scolaire N, la programmation artistique composée par la direction culture de l'Agglomération et les directions des affaires culturelles des communes est proposée au personnel enseignant afin qu'ils établissent un choix de spectacles en lien avec les interventions qui sont proposées dans leurs établissements pour l'année scolaire N+1. La thématique de 2017-2018 s'intitule « Une saison de femmes ». En aval et en amont de ces interventions, les élèves ont eu accès à des spectacles et leur accès en a été facilité par la mise en œuvre de navettes aller-retour en grand bus. Ces transports ont été organisés en partenariat avec la société Transdev.

**Plus de 500 jeunes lycéens** ont d'ores et déjà bénéficié de ce dispositif depuis septembre 2017

## Perspectives

La reconduction de cette action est envisagée avec un déploiement proposé pour les associations proposant un parcours spectateur au cours de la mise en œuvre de leur projet.

## 4.6. LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été mis en place au dernier trimestre 2016. Sa mission est de **contribuer à la sécurité des habitants** en apportant des solutions concrètes et efficaces et coordonner la circulation des informations entre les différents acteurs du territoire concernés. Le CISPD a pour fonction de définir des objectifs stratégiques entre ces acteurs, de veiller à une cohérence dans les actions à mener et d'établir des priorités.

L'année 2017 marque la mise en action effective du CISPD. En effet, après la définition de la Stratégie Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, l'une de ses premières applications innovante et très concrète du CISPD a été le **Plan « Vigik »**. Il s'agissait

de doter les policiers (nationaux et municipaux) de pass « Vigik » pour leur **faciliter l'accès aux parties communes des immeubles**. Le déploiement de ce dispositif, réalisé en partenariat avec la Police nationale, les Polices municipales, les bailleurs sociaux (AORIF et Vilogia notamment) et l'Association « Vigik », concerne déjà **près de 17 000 logements** sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Fort de son succès, le déploiement du dispositif « VIGIK » sera poursuivi en 2018.

Nous pouvons également citer les **partenariats pour l'action de médiation sociale**. Le CISPD et le Réseau des écoles de service public (RESP) se sont accordés pour continuer en 2017 leur partenariat avec l'association « Médiation nomade » dans le cadre des formations du RESP. Cette association pourrait également intervenir dans la future formation de l'Université de Melun dès la rentrée 2018.

Concernant la **lutte contre les conduites addictives (alcool et stupéfiants), les excès de vitesse et la conduite dangereuse**, le CISPD s'est associé à la Préfecture de Seine-et-Marne pour définir les actions prioritaires de sécurité routière sur le département et sur l'agglomération Melun Val de Seine pour les 5 prochaines années. Elles donneront lieu à une mise en œuvre prioritaire par l'ensemble des forces de l'ordre y compris par les polices municipales de l'agglomération.

Le CISPD œuvre également en matière de **lutte contre l'abandon scolaire dans les collèges**. Dans le cadre du partenariat déjà installé, l'Ecole nationale supérieure de police (ENSP), le Réseau des écoles de service public (RESP) et la CAMVS œuvrent ensemble dans le cadre de la formation RESP qui a lieu en partie à l'Agglomération. La formation proposée aux professionnels des grandes écoles de service public vise à les sensibiliser sur les risques en milieu scolaire y compris sur le risque de décrochage et d'abandon scolaire. A noter que le CISPD agit ici en complément des actions initiées et conduites par la Direction politique de la ville et insertion de la CAMVS.

### **Le théâtre en prison, un moyen de réinsertion !**

Le CISPD, la Préfecture de Seine-et-Marne, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ainsi que le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Melun (SPIP), ont mené une expérience innovante, le 6 janvier et le 21 décembre 2017 au Centre de détention de Melun. En effet, quelques détenus ont pu participer, dans le cadre du programme intitulé « Protocole Elvis ». Au total, **plus de 15 personnes sélectionnées** ont suivi un stage de théâtre de 3 semaines pour s'y préparer. L'objectif de cette démarche est de lutter contre la récidive et faciliter la réinsertion sociale des détenus en créant les conditions nécessaires à la prise de parole et au dialogue social pour favoriser le développement de la pensée et de la construction personnelle.

### **Les actions financées au travers d'opérateurs associatifs**

Le financement d'opérateurs associatifs est nécessaire pour maintenir et poursuivre les actions de prévention de la délinquance engagées en 2017 et pour lesquelles aucun partenaire n'est qualifié pour les réaliser. Ainsi, en 2017 une enveloppe de 50 000€ a été consacrée pour conduire ses actions. Il s'agit de :

- soutenir les actions visant à lutter contre les violences faites aux femmes et les violences sexistes (Relais 77) ;
- initier des actions destinées à prévenir et agir contre les violences intrafamiliales par un suivi juridique lié aux violences intrafamiliales (CIDFF) ;

- favoriser l'amélioration de l'accès au droit au profit des administrés pour une information et un accompagnement en tous domaines du droit et assurer un contrôle judiciaire socio-éducatif des personnes condamnées (AVIMEJ et ACJUSE).

Pour 2018, le cap sera maintenu avec le renouvellement du financement des actions reconduites et les nouvelles actions partenariales initiées.

CISPD regroupe **plus de 40 parties prenantes** qui travaille en synergie : services de l'État (préfecture de police, Éducation nationale...), communes, département, justice, associations spécialisées, opérateurs de transport (SNCF, Transdev), bailleurs sociaux (OPH77, Trois Moulins Habitat), pompiers...

#### 4.7. LE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT : ADHESION À BRUITPARIF

Dans le cadre de sa compétence optionnelle environnementale de « lutte contre les nuisances sonores », l'Agglomération Melun Val de Seine a élaboré, puis adopté son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au conseil communautaire du 28 septembre 2015. Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les « zones calmes ». Ce dispositif vise donc une approche globale dans la lutte contre le bruit, en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances...) dans une perspective de développement durable.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre les actions identifiées dans le plan d'actions de ce PPBE, l'Agglomération a adhéré à l'observatoire francilien du bruit : Bruitparif. Cette adhésion permet à la Communauté de bénéficier des avantages suivants :

- mise à disposition de l'ensemble des documents réglementaires (cartes, statistiques d'exposition aux bruits)
- fourniture des cartes de bruit (format S.I.G) ou des statistiques d'exposition de la population et les établissements sensibles ; pour alimenter observatoire territorial de la CAMVS
- Les cartes des bâtiments en situation de dépassement des seuils pouvant être utiles pour travailler de manière plus fine sur le diagnostic des secteurs à enjeux
- accompagnement renforcé dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la révision du PPBE (fourniture d'une trame de rédaction et autres documents supports, participation aux groupes de travail)
- sollicitation prioritaire pour des propositions de sites dans le cadre de la réalisation des campagnes de mesure d'intérêt général (sans participation financière)
- conditions préférentielles pour la réalisation par Bruitparif d'études soumises à conventionnement
- bénéficier de la mallette « kiwi », outil de sensibilisation aux risques auditifs à destination à destination du public scolaire.

L'adhésion à Bruitparif, a pris effet au dernier trimestre 2017. Depuis, les cartes stratégiques du Bruit réalisées par Bruitparif ont permis d'alimenter les diagnostics pour le SCoT et le PLD de la CAMVS. Ainsi que, les études des communes dans le cadre de la révision de leur Plan local d'urbanisme.

#### Perspectives

Dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, des sessions de formations seront organisées pour permettre aux écoles et centres de loisirs du territoire d'utiliser cet outil de sensibilisation aux risques auditifs. Ces formations seront assurées par Bruitparif.



## 5. LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

C'est une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Dans cette partie, les actions menées par la CAMVS favorisent le développement d'un territoire équilibré et répond ainsi à cette dernière finalité.

### 5.1. CONTRACTUALISATION DU CONTRAT D'INTERET NATIONAL (CIN)

Le 15 mars 2017, la CAMVS a signé avec l'Etat et le Département un **Contrat d'Intérêt National (CIN)**. Cette démarche, vise à **accélérer la mise en œuvre de ses projets les plus importants** en matière de développement économique, touristique, de déplacements, d'habitat...au bénéfice du territoire et de ses habitants. Le CIN, c'est 10 millions d'euros de l'Etat par an pendant 5 ans pour :

#### **Conforter le développement économique de l'Agglomération**

- en développant et en diversifiant son offre de formation et d'enseignement supérieur avec le développement des capacités d'accueil de Paris II Panthéon-Assas et l'implantation d'une nouvelle université positionnant Melun Val de Seine comme territoire majeur du Sud-Est francilien
- en bâtissant une stratégie de développement touristique s'appuyant notamment sur la dynamique d'un classement en qualité de « Grand Site » du Château de Vaux-le-Vicomte et des pôles d'intérêt secondaires
- en accompagnant le développement économique sur des sites et des filières clairement identifiés (aéronautique à Paris-Villaroche en particulier) en vue de créer de nouveaux emplois

#### **Optimiser les déplacements internes au territoire mais aussi extérieurs**

- en renouvelant le quartier gare de Melun autour d'un Pôle d'Echanges Multimodal performant
- en repensant la circulation dans le cœur d'agglomération, pour réduire les nuisances et améliorer le cadre de vie, avec le franchissement de la Seine et la réalisation d'infrastructures en conséquence
- en favorisant le report modal, en particulier vers les transports en commun et notamment vers le TZen 2 mais aussi vers les modes actifs

#### **Renforcer l'attractivité résidentielle et proposer un cadre de vie distinctif**

- en proposant aux habitants une offre diversifiée de logements de qualité dans le cadre de projets exemplaires (quartier Saint-Louis, NPNRU et singulièrement le quartier Schuman et le site du quartier Lemaître, ...)
- en reconquérant l'habitat, les espaces publics et les berges de Seine du centre-ville de Melun, cœur de l'agglomération

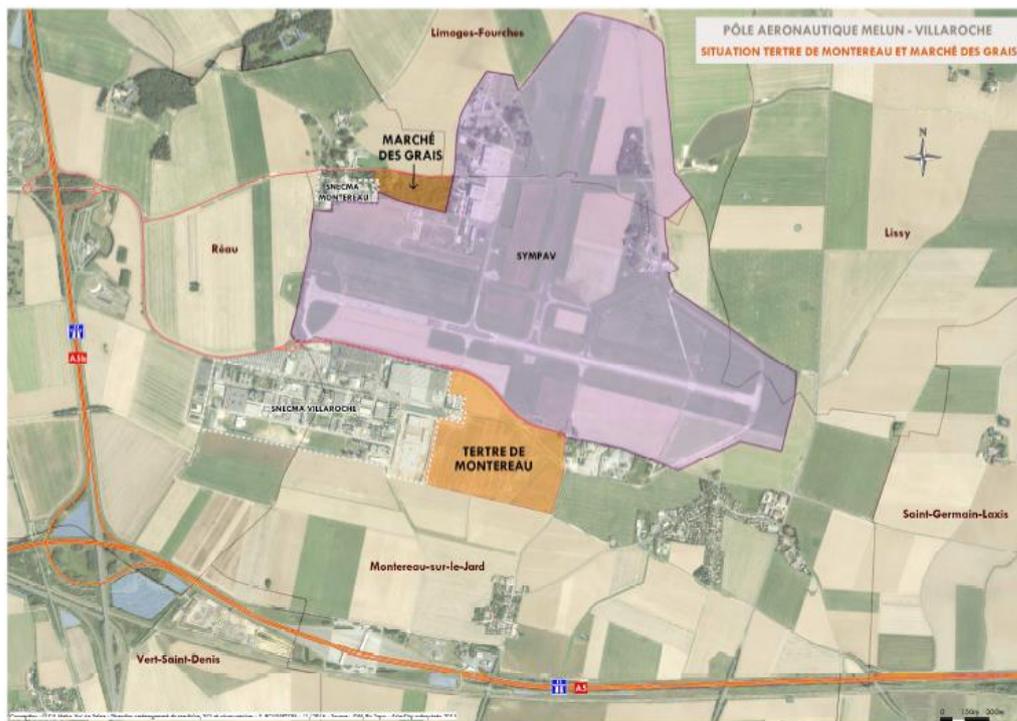
## 5.2. LE DEVELOPPEMENT DU PÔLE D'ACTIVITÉS PARIS-VILLAROCHE

### DEVELOPPEMENT DU POLE D'ACTIVITÉ PARIS VILLAROCHE

Le Pôle d'activités de Paris - Villaroche est le second pôle industriel aéronautique d'Ile-de-France après le Bourget. Situé à 40 kilomètres au Sud de Paris, il tend à devenir un pôle majeur de développement des activités aéronautiques et technologiques à l'échelle nationale, voire internationale. La présence d'un grand nom de l'aéronautique (SAFRAN/SNECMA), est un atout majeur pour le développement économique de cette zone située au nord du territoire de l'agglomération. L'un des avantages de ce pôle est la création d'emploi en local pour limiter les déplacements professionnels. Le SYMPAV, propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome depuis 2007, regroupe trois collectivités territoriales : la CAMVS, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Au sein de ce pôle, deux secteurs font l'objet de projets d'aménagements, sous pilotage de la CAMVS, pour **accueillir de nouvelles entreprises** :

- le Marché des Grais,
- le Tertre de Montereau.



#### Le marché des Grais

Il s'agit d'une opération d'aménagement d'un foncier de 78 000 m<sup>2</sup>, en entrée de l'aérodrome. La viabilisation de ce site doit permettre d'accueillir des activités économiques comportant notamment des bureaux et des ateliers représentant à terme jusqu'à 35 000m<sup>2</sup> de surface de plancher.

En 2017, une première phase de **travaux de viabilisation du site** et de préparation des sols ont été réalisés. Pour éviter que la mauvaise qualité de la déserte du secteur soit un frein à l'implantation, une étude de desserte routière à l'échelle de la plateforme de Melun-Villaroche va être lancée en 2018.

## Le tertre de Montereau

Le site Tertre de Montereau d'une superficie de 43,7 hectares a fait l'objet d'un dossier de création de ZAC, approuvé le 19 septembre 2016, sur la base du schéma d'aménagement élaboré dans le cadre d'un mandat d'études confié à la SPL Melun Val de seine Aménagement.

L'objectif de l'opération est la réalisation d'une zone d'activités économiques. La programmation envisagée, qui évoluera dans le cadre des études réalisées au titre de la concession d'aménagement, prévoit la réalisation de près de 25 hectares de foncier aménagé, un pôle de services, un village d'entreprises et un business park.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue en début 2017 a approfondi et fait évoluer le schéma d'aménagement de la ZAC. L'année 2017 a permis l'**aboutissement des principales procédures règlementaires**, à savoir : le dossier de réalisation de la ZAC, les compléments à l'étude d'impact, le dossier loi sur l'eau.

L'ensemble des études techniques et complémentaires nécessaires pour alimenter ces procédures ont été réalisées. La ZAC attire en particulier des promoteurs / constructeurs spécialisés dans les grandes surfaces pour l'installation de logistique industrielle. Une attention particulière est portée sur le traitement paysager de la façade nord du parc d'activités en bordure de la RD 57 et l'artère principale de la ZAC qui se veut hautement qualitative. Cette approche a été complétée par un cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères s'imposant aux preneurs de lots incluant des mesures avancées de développement durable afin de conserver, dans la durée, un niveau qualitatif des lots commercialisés.

Pour **promouvoir le territoire** au travers de son offre immobilière et foncière, la CAMV a participé au **Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI)** qui se tenait du 6 au 8 décembre à Paris.



## Perspectives

La procédure d'acquisition foncière du site se poursuivra en 2018. Les premiers travaux concerneront la réalisation de fouilles archéologiques.

## 5.3. L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES POUR DEVELOPPER L'INNOVATION ALIMENTAIRE

Des actions sont mises en place pour améliorer l'offre immobilière et favoriser l'implantation d'entreprises agroalimentaires innovantes sur le territoire. Avec son partenaire, le pôle de compétitivité Vitagora, des matinées d'information, « Vitagora – Melun Val de Seine Cafés » ont été organisées pour communiquer sur les offres de locaux aux normes agro-alimentaires et la volonté de la CAMVS de renouveler la démarche. Les cibles étant les agences, start-ups agro-alimentaires, pépinières /incubateurs...

Des échanges ont ainsi été initiés avec des investisseurs et des propriétaires privés pour construire et/ou adapter des locaux aux normes agroalimentaires, sans investissement de la part de la CAMVS.

Après l'implantation en 2016 dans la ZI de Vaux-le-Pénil des entreprises Happy Crulture (production de produits alimentaires issus de la cuisine crue) et Rosace Dorée (production de pains de manioc) ; en 2017, l'entreprise Matatie, une start-up qui développe des produits sans allergènes pour les enfants s'installe dans la ZI de Vaux-le-Pénil.

#### 5.4. INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE DE MELUN VAL DE SEINE : LA PHASE OPERATIONNELLE

L'**Investissement Territorial Intégré** (ITI) est un outil de territorialisation de l'aide européenne visant à faciliter la mise en œuvre de projets adaptés aux spécificités de chaque territoire suivant une stratégie de territoire intégrée. Le programme ITI de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine permet de mobiliser des fonds européens pour financer, en partie, des actions dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, du développement économique ou encore de la santé. L'enveloppe attribuée par l'Europe à l'Agglomération s'élève à 5,2 millions d'euros sur la période 2017-2020. Cette aide viendra compléter des financements apportés par d'autres partenaires comme l'État, la Région, le Département, l'Agglomération et les communes.

En 2016, l'Agglomération Melun Val de Seine a été retenue par la Région Île-de-France pour participer au programme ITI. La convention cadre entre l'ITI Melun Val de Seine et l'autorité de gestion du programme (la Région Île-de-France) a été validée le 13 juillet 2017. Marquant ainsi la **phase opérationnelle du programme Melun Val de Seine**.

Le premier Comité de Sélection et de Suivi ITI du 28 septembre a validé la création d'un centre d'affaires dans les quartiers à Melun et Dammarie-les-Lys.



#### LES CENTRES D'AFFAIRES DANS LES QUARTIERS : ENTREPRENDRE DANS LES QUARTIERS !

Encourager la création d'activités, soutenir les porteurs de projets et dynamiser le développement économique dans les quartiers : telle est la vocation du centre d'affaires qui verra le jour sur deux sites à Melun et à Dammarie-lès-Lys, au premier trimestre 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme IIT Melun Val de Seine mis en œuvre par l'Agglomération. Le centre d'affaires s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi qui ont un projet de création d'entreprise, aux jeunes inactifs, aux entrepreneurs du secteur de l'économie sociale et solidaire et, plus largement, à tous ceux qui souhaitent entreprendre. Sur place, ils pourront bénéficier de services dans de nombreux domaines, afin de les aider dans le montage de leur projet et pérenniser leur activité. Formations sur la gestion, la prospection commerciale, la comptabilité, mais aussi ateliers, rencontres et mise en réseau seront assurés par les équipes en charge de l'animation du centre.

## L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification territoriale qui organise les équilibres entre les espaces urbains, naturels et agricoles et qui fixe des objectifs en matière de déplacements, d'habitat, de commerces, de développement économique, d'équipements et d'écologie pour les 15 années à venir.



En 2017, la CAMVS a travaillé sur le diagnostic du territoire à l'échelle du nouveau périmètre constitué par les 20 communes membres et a défini **les grandes orientations pour l'aménagement du territoire** de demain au travers du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**.

Pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la CAMVS a mené une large **démarche participative** auprès des habitants et des usagers visant à favoriser le débat citoyen et la concertation sur le territoire ;

- Via la **plate-forme de cartographie participative : Carticipe**. Le public a été convié à s'y exprimer à deux moments :
  - o Mai-juillet pour le **diagnostic** du SCoT : 279 participants y ont déposé près de 440 idées, avec 224 commentaires ; plus de 2 100 votes ont été recueillis
  - o octobre-novembre pour réagir sur le projet politique du territoire, le PADD. 68 nouveaux internautes se sont joints au débat. 123 commentaires ont été déposés par 40 participants et 456 votes ont été enregistrés

Au total la cartographie a été vue près de 37 500 fois sur les deux périodes dont près de 24 000 fois en phase 2

- Via des **réunions publiques** : la CAMVS a organisé deux réunions publiques (à Rubelles et à La Rochette) pour présenter et partager le PADD, clef de voute du SCoT

Une large campagne de communication a été déployée afin de faire connaître le projet auprès des habitants : des articles dans le magazine MON AGGLO et le site internet de la CAMVS, relayés par les supports de communication des communes et les réseaux sociaux, des articles dans la presse locale, une exposition évolutive et itinérante, des affichages, ...

**VOTRE AGGLO  
DE DEMAIN  
SE DESSINE AUJOURD'HUI**

RÉAGISSEZ AU PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

- Dernières idées
- Derniers commentaires
- Les plus débattues
- Les plus appréciées
- Mes idées

**Phase 2 - PADD**

**Phase 2 – Commentez les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :**

- AXE 1 - Renforcer l'attractivité de l'Agglomération tout en améliorant les équilibres du territoire.
- AXE 2 - Façonner un modèle de développement durable, en accord avec les ressources environnementales de l'Agglomération
- AXE 3 - Affirmer l'image de la Agglomération en

Exemple d'illustration des contributions du grand public sur la plate-forme Carticipe

### Perspectives

En termes de planning, pour la suite, jusqu'à l'été 2018, et forte des débats qui ont eu lieu, la Communauté d'Agglomération va définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés qui seront précisés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) (la partie réglementaire du SCoT). Une troisième phase de concertation sera organisée sur cette dernière étape dans la conception du projet.

S'informer sur le SCoT Melun Val de Seine :

<http://www.melunvaldeseine.fr/L-Agglo-en-actions/Amenagements-urbains/Schema-de-Coherence-Territoriale-SCoT>

S'exprimer : [scot@camvs.com](mailto:scot@camvs.com)

## II. LES ACTIONS MENÉES EN INTERNE

**PCAET - Action n° 1**  
Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments

### 1. RÉHABILITER POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### SOUTIEN A LA RÉHABILITATION DES SALLES MULTISPORTS DES COMMUNES

La Commission Culture et Sport du 25 janvier 2016 a chargé le service des sports de la CAMVS de réaliser une étude qualifiant l'état de vétusté des salles multisports recensées sur le territoire communautaire, afin de disposer d'un diagnostic actualisé.

Cette mission s'est traduite par l'analyse approfondie de chacune des 25 salles multisports réparties dans 10 des 20 communes de la CAMVS, suivant une méthodologie et des critères d'évaluation identiques.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport complet sur l'état du parc étudié qui a débouché sur la décision de consacrer une enveloppe de 3 millions d'euros dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) de la CAMVS, sur la période de 2018 à 2020, pour la réhabilitation d'équipements. Les crédits seront fléchés pour financer les travaux à la fois structurants et prioritaires identifiés par l'étude, au premier rang desquels figurent les interventions concourant à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments concernés.

#### TRAVAUX À L'UNIVERSITÉ PANTHEON-ASSAS MELUN

Le bâtiment universitaire La Courtille, propriété de l'Agglomération, a fait l'objet de travaux de rénovation en vue de réduire sa consommation énergétique. Après une phase de rénovation intérieure, les travaux se sont poursuivis par l'isolation thermique des murs. Une partie de l'éclairage a été changé par un éclairage LED moins énergivore.

#### *Perspectives*

Dans une logique d'amélioration, il est prévu de continuer les travaux de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine de la Collectivité. A l'exemple de la poursuite des travaux d'isolation thermique à l'université ou du remplacement des ampoules énergivores au siège de la CAMVS par un éclairage plus économe LED.

### 2. LA MUTUALISATION DES SERVICES, DES COMPÉTENCES ET DES MARCHÉS POUR FAVORISER LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES

**PCAET - Action n°6**  
Mettre en place une politique d'achat et de commande publique

#### 2.1. LE SCHÉMA DE MUTUALISATION : GROUPEMENT DE COMMANDE

Le schéma de mutualisation 2016-2020 de la CAMVS de Seine, approuvé par le Conseil Communautaire du 11 juillet 2016, vise à inciter les communautés à réfléchir sur le mode de gestion de l'action publique locale. Ce document d'orientation constitue la stratégie du territoire en matière de mutualisation des services et des moyens. C'est un véritable projet politique qui tend à renforcer la coopération entre les acteurs du territoire, sur la base du

volontariat, afin de s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration, à rechercher des expertises, et à réaliser des économies sans sacrifier la qualité du service.

Le schéma de mutualisation prévoit plusieurs dispositifs dont l'utilisation du **groupement de commande**. En 2017, cet outil a été notamment mis en place dans le cadre de :

- l'**achat de fournitures administratives**, de papier, papier à en têtes et impression avec les 16 communes du territoire de la CAMVS qui ont répondu positivement. A noter que ce marché était pourvu de critères de sélection « environnementaux et sociaux ».
- l'harmonisation des programmations et la **réalisation d'une plaquette culturelle unique** initiée dès la rentrée 2016/2017, puis poursuivie pour la saison 2017/2018.

L'harmonisation des programmations de spectacle vivant et des expositions, la communication, la commercialisation et la mise en commun des moyens humains et techniques sont des thématiques qui sont prises en compte pour le groupement de commande de la plaquette culturelle.



### Perspectives

Des réflexions pour des actions de mutualisation se poursuivent ; comme la convention entre la ville de Melun et la communauté pour la gestion des archives, la direction mutualisée des systèmes d'informations, le logiciel commun de SIG, par exemple.

**PCAET – Objectif 2**  
Mieux consommer et limiter la production de déchets

## 3. L'ECO-TEAM : ENSEMBLE POUR PRESERVER NOS RESSOURCES ET OPTIMISER NOS MOYENS

L'ECO-TEAM est une équipe composée uniquement d'agents communautaires volontaires. L'objectif est de rassembler les "bonnes volontés" pour agir par des projets concrets au sein de l'Agglomération, et devenir exemplaire. C'est donc le « Club développement durable » de la CAMVS.

Les réunions se déroulent environ toutes les huit semaines. Pour chaque thématique, un état des lieux est mené, des actions sont proposées et une évaluation est réalisée en fin d'année ou début d'année suivante. Pour mener à bien ces projets, chaque membre est autorisé à travailler 0,5jour/mois sur son temps de travail, sur les thématiques de l'ECO-TEAM (soit 1 heure par semaine). En contrepartie, il s'engage à être un membre actif !

L'ECO-TEAM en 2017 est composée de 15 membres. Outre la poursuite des actions déjà mises en place au sein de CAMVS (tri et collecte du papier de bureau, compostage, bibliotroc, achat de paniers de produits locaux bios ou issus d'une agriculture raisonnée, etc) ; les membres de l'ECO-TEAM ont organisé 3 principaux événements en lien avec les temps forts nationaux voire européens du développement durable.

## LA SEDD A L'AGGLO ! - ATELIER FAIT MAISON SUR LA "FABRICATION DE PRODUITS D'ENTRETIENS ECOLOGIQUES"



Face aux enjeux à la fois sanitaire, de qualité de l'air intérieur et pollution de l'eau, et en lien avec la **Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)** organisée du 30 mai au 5 juin ; l'ECO-TEAM a proposé aux agents de la CAMVS de participer le 1<sup>er</sup> juin à un atelier fait maison sur la « **Fabrication de produits d'entretiens écologiques** ». Les 26 agents présents ont pu apprendre ou partagé leur recette pour fabriquer des produits du quotidien comme le nettoyant multi usage, liquide vaisselle, désinfectant WC, crème à récurer. Fort de l'intérêt manifesté par les agents, de tels ateliers « fait maison » ou « DIY ou Do It Yourself » pourront être reproduits.



## LA SEM A L'AGGLO ! – LA MATINÉE "ECOLO ECONOME"



Dans le cadre la **Semaine Européenne de la Mobilité (SEM)** du 16 au 22 septembre, l'ECO-TEAM a organisé le 22 septembre un événement ouvert aux agents et élus-es de la Communauté : la matinée "Ecolo Economie". Pour cet événement l'ECO-TEAM a pu compter sur la présence des sociétés Trandev, Decathlon et Urban Skate. Au cours de cette matinée, comptabilisant plus de 80 passages, les participants ont pu s'informer et tester dans une ambiance conviviale les **modes de déplacement urbains alternatifs** proposés : vélo électrique, trottinette électrique, gyropode, hoverboard, etc.



## LA SERD A L'AGGLO !

La **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** (SERD) s'est tenue du 18 au 26 novembre. L'objectif de cette semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, qu'au travail. L'ECO TEAM s'est saisie de cette semaine pour redynamiser les pratiques de tri et rappeler les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Ainsi, le 22 novembre un **stand d'information et d'animations** en présence d'agents du SMITOM-LOMBRIC a été organisé dans le hall d'accueil de la CAMVS. Le tri des déchets, le gaspillage alimentaire et les trucs et astuces de réduction de déchets ont été les sujets abordés. Les agents ont reçu une gourde personnalisable « le Gobi ». Avec le Gobi, le but visé est non seulement de favoriser la consommation d'eau du robinet (réduction déchets bouteilles), mais surtout réduction de l'utilisation des gobelet jetables.

Une **collecte solidaire** a également été organisée. Le fruit de cette collecte composé principalement de jouets, vêtements, livre d'enfants a été remis au Secours Populaire du quartier l'Almont à Melun.

De plus, tout au long de cette semaine, des **messages de sensibilisation** (par mail, affichage) à la réduction des déchets ou aux alternatives de consommation responsable ont été transmis au personnel de la CAMVS par différents membres de l'ECO-TEAM.



## Perspectives

Pour 2018, plusieurs pistes d'actions ont d'ores et déjà été identifiées :

- un focus sur la sensibilisation aux pratiques d'impression pour limiter la consommation de papier et augmenter le tri de papier
- déployer le tri en vue de valorisation le papier au-delà du siège de la CAMVS (Université inter-âge, office du tourisme)

- la sensibilisation sur les économies d'eau et d'énergie (éclairage, informatique, chauffage/climatisation)
- d'autres animations : atelier « fait maison » , jardinage écologique
- L'ECO-TEAM souhaite installer une ruche au siège de l'Agglomération, dans l'objectif de favoriser la biodiversité sur le territoire, de développer des pollinisateurs naturels et sensibiliser les agents à la biodiversité.
- Visite de sites exemplaires : l'Agglomération gère, entretient, développe ou participe à des projets et des infrastructures vertueux au point de vue environnemental économique ou technique, sur le territoire comme les stations d'épuration, l'unité de valorisation énergétique...L'ECO-TEAM souhaiterait valoriser ces infrastructures pour sensibiliser les agents à des notions comme le tri, la gestion des déchets, la faible consommation énergétique dans les bâtiments, l'assainissement ou encore la gestion différenciée des espaces verts.

## 4. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

### 4.1. FORMATION LAÏCITE

La CAMVS organise et anime des formations « laïcité » à destination des agents de la communauté. Cette formation vise à permettre aux participants :

- d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle
- d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination et dans une logique de dialogue avec les populations.

La CAMVS a proposé tout au long de l'année 2017 des sessions de formation sur deux jours sur les thèmes de la Laïcité et des valeurs de la République, déclinées selon les publics « Laïcité et usage des espaces publics », « Laïcité et relation socio-éducative », « Laïcité et relation avec les publics ».

Initialement proposée aux agents des communes en Politique de la Ville soit Melun Dammarie-Les-Lys et Le Mée-sur-Seine, cette formation a également été proposée aux agents des communes de Vaux-le-Pénil et de Saint-Fargeau-Ponthierry.

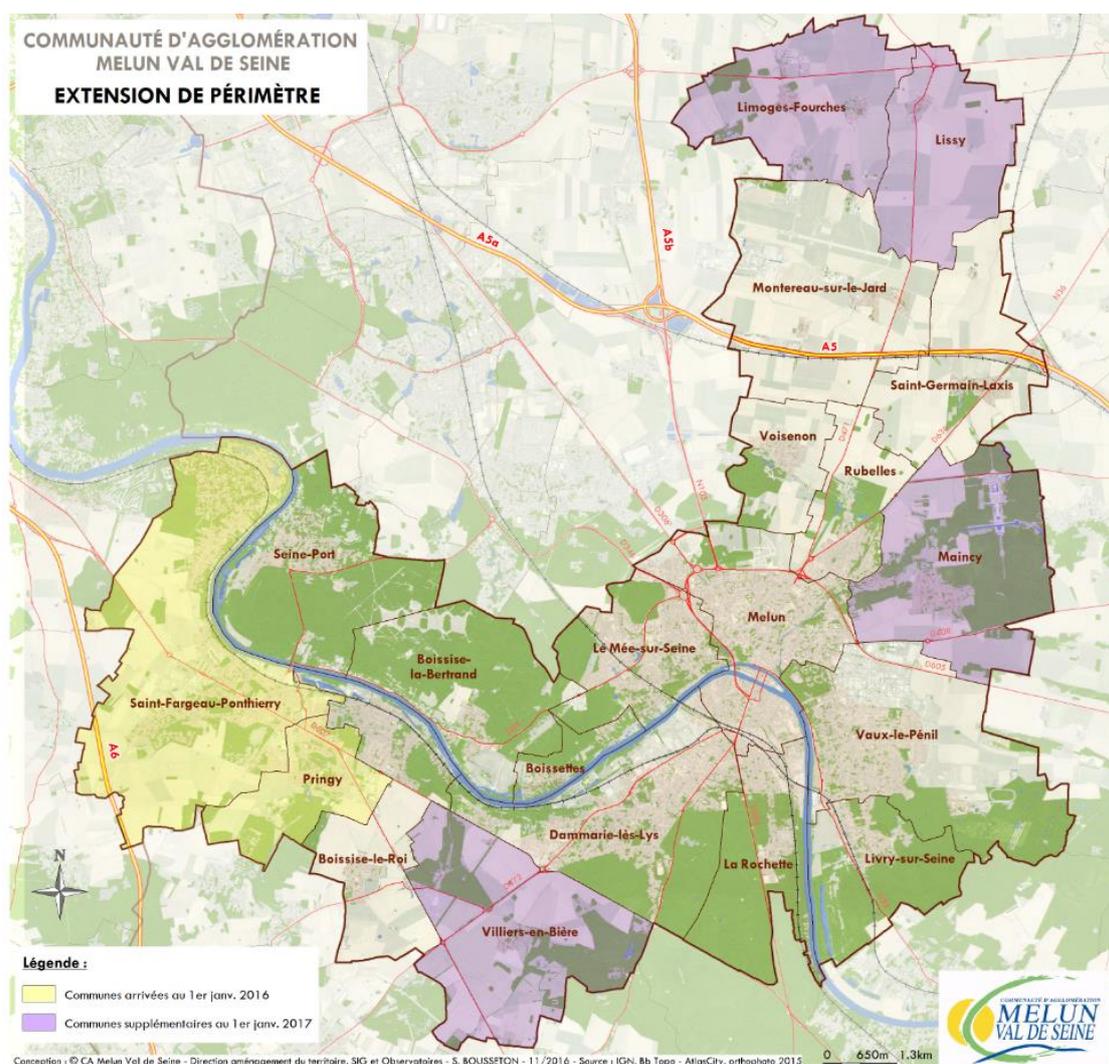
#### **Perspectives**

De nouvelles interventions seront certainement programmées en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique territoriale.

## 5. UN TERRITOIRE EN DEVELOPPEMENT

### 5.1. L'EXTENSION DE PÉRIMÈTRE : LIMOGES-FOURCHES, LISSY, MAINCY, VILLIERS-EN-BIÈRE

Au 1er janvier 2017, le périmètre de la CAMVS s'est élargi. Ainsi, les communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière sont venues rejoindre les rangs de la CAMVS pour former à présent un ensemble de 20 communes.



Evolution du périmètre de la CAMVS depuis 2016

### 5.2. L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES ET LA RÉORGANISATION DE LA COMMUNAUTE

Au cours de l'année 2017, les compétences de la communauté ont considérablement évolué. En effet, la loi NOTRe a acté le transfert des compétences de « **promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme** » et « **l'aménagement et l'entretien des zones d'activités économiques** ».

Pour l'agglomération, cela entraîne des changements et des nouveaux services. Aussi, pour porter le tourisme, un établissement public industriel et commercial est en cours de création pour l'office de tourisme Melun Val de Seine.

Pour les zones d'activités économiques, cette compétence vient compléter les missions précédemment exercées par la communauté dans la création des zones. Il s'agit ainsi pour l'agglomération de onze zones d'activités supplémentaires.



Depuis le 1er janvier 2017, la CAMVS a intégré l'**Université Inter-Âges (UIA)**, qui regroupe **près de 1 100 étudiants**.

La compétence relevant de l'UIA correspond à un choix politique des élus de l'agglomération de prendre cette mission de manière facultative. L'UIA est à la croisée du savoir et du lien social.

Elle permet d'acquérir des connaissances ou de les compléter, tout en étant un excellent moyen de conserver une activité intellectuelle et sociale ! Elle a pour mission de favoriser et de développer des activités intergénérationnelles et conviviales afin de lutter contre l'isolement.

De par la loi et de la volonté politique, les compétences de l'Agglomération intègrent au 1er janvier 2017 le tourisme, les zones d'activités économiques (ZAE) publiques du territoire et l'Université inter-âges (UIA).

### **Perspectives**

De nouvelles compétences en 2018 :

#### **• Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)**

La loi a prévu également de transférer la **GEMAPI**, il s'agit d'une compétence assez inédite et nouvelle sur le territoire, mission à laquelle la communauté devra s'adapter. La compétence est définie à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et comprend la possibilité de mettre en œuvre « tous travaux, actions, ouvrage ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant » :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

C'est une mission qui sera exercée en collaboration avec les syndicats intervenant aujourd'hui sur cette thématique.

#### **• Programme de réussite éducative (PRE)**

Le Programme de Réussite Éducative sera également transféré au 1er janvier 2018. Pour la communauté il s'agit d'une création de service rattaché à la direction de la Politique de la Ville avec l'arrivée des équipes communales de Melun, Dammarie-les-Lys et de Le Mée sur Seine. Le PRE est un dispositif prenant en charge de manière individualisée les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés dans une zone d'éducation prioritaire et/ou en territoire politique de la ville.

### III. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

#### 1. PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME DANS L'ACTION PUBLIQUE

##### 1.1. LA DICTÉE DE L'AGGLO ! - LA THÉMATIQUE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Après une première édition réalisée avec le concours de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale dans le cadre de l'Euro 2016, la CAMVS a décidé de proposer cette action aux habitants du territoire afin de retrouver et cultiver le plaisir des mots, lors d'un évènement éducatif, ludique, fédérateur et intergénérationnel.

Les services municipaux des communes en Quartier Prioritaire Politique de la Ville ainsi que les associations, les établissements scolaires et les habitants ont participé à cet évènement. Ainsi, **127 participants (85 femmes - 42 hommes)** se sont retrouvés le mercredi 04 octobre 2017 à l'Escale pour composer sur un texte inspiré de l'œuvre de Simone de Beauvoir « Mémoires d'une jeune fille rangée ».

La thématique de la dictée de l'agglo était « l'égalité femmes-hommes ». Robin GUININ, illustrateur de bandes dessinées pour enfants et Yretha SILETE, championne de France de patinage artistique en 2011 et 2012, ont été respectivement parrain et marraine de cette édition, représentant la jeunesse du territoire, engagée, passionnée et volontaire.

##### *Perspectives*

Une reconduction de l'action a été proposée aux partenaires. Celle-ci se déroulera sur l'année scolaire 2018-2019. Ainsi un premier Comité de Pilotage aura lieu à compter de mai 2018 avec des temps d'information et de travail partagé notamment avec les établissements scolaires et les structures de proximité du territoire à partir du mois de juin 2018 afin d'inscrire cette action dans un parcours tant éducatif que ludique.

##### 1.2. ACTIONS EN FAVEUR DES FEMMES AVEC L'ASSOCIATION ARTEMIS

L'association Artemis intervient sur le territoire des communes en Politique de la Ville par l'**organisation de rencontres – débats autour et avec des femmes actrices majeures** dans les domaines de la littérature, de l'histoire et du monde des idées.

##### **Faits marquants en 2017 :**

**Ateliers de prévention contre le cyberharcèlement, le harcèlement et les violences sexistes parmi les jeunes :** ateliers conçus et animés en partenariat avec le collectif « Cyber féministes contre le harcèlement sur Internet »

### **Autour de la Journée Internationale des luttes des femmes :**

3 rencontres-débats avec des auteures contemporaines majeures dans le domaine de la littérature, de l'histoire et le monde des idées

- Littérature : autour de l'œuvre d'Audre Lorde, projection-débat qui a eu lieu à la médiathèque l'Astrolabe de Melun « Femmes face au racisme et au sexisme »
- Histoire : le mouvement des femmes par celles qui l'ont fait qui a eu lieu à la Maison des Jeunes et de la Culture à Le Mée-sur-Seine
- Idées : femmes dans la mondialisation avec la sociologue Jules Falquet autour de son essai « Pax neoliberalia » qui a eu lieu à l'Espace Saint-Jean à Melun.

Ces rencontres sont encore quelque peu intimistes bien qu'ayant rassemblées près d'une cinquantaine de personnes à l'Astrolabe, venues de tous les quartiers de la ville, de Paris et sa région.

### **Perspectives**

L'association travaille à proposer autour d'un temps convivial, un rassemblement « des femmes en mouvement », rassemblant ces femmes qui agissent pour les autres, pour elles et qui de par leurs activités professionnelles et personnelles mettent en mouvement la société d'aujourd'hui.

## **1.3. ACCOMPAGNER LA MIXITE PROFESSIONNELLE AU SEIN DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE**

Sur la base d'un constat établi par la chambre de Commerce et de l'Industrie et du Pôle Emploi, MEI MVS mène auprès des entreprises du territoire de la CAMVS une mission d'accompagnement à ma mixité professionnelle dans 4 filières que sont :

- la filière industrielle (notamment l'aéronautique) : inadéquation entre l'offre et la demande.
- la filière logistique : représente 20% de l'emploi en Seine-et-Marne
- la filière BTP : dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine, il existe un réel besoin en recrutement
- la filière santé en perspectives à l'ouverture du Santé-pôle à Melun

Les objectifs sont d'améliorer la mixité des métiers en sensibilisant les entreprises à la mixité femme/homme, notamment les TPE et PME du territoire et les collectivités territoriales. Et de mobiliser les entreprises et les collectivités du territoire en les accompagnants afin de promouvoir la mixité professionnelle par le biais d'action de sensibilisation et de formation. Pour y parvenir, les actions envisagées sont de :

- communiquer sur l'utilité et l'intérêt de participer à ce projet en rassemblant les partenaires et les entreprises du territoire concernées par ce projet.
- Sensibiliser les entreprises et les collectivités territoriales sur la mixité Homme et Femme,
- développer les actions en faveur d'une mixité avec les entreprises et les collectivités du territoire,
- réaliser des analyses de la nature des postes non mixtes,
- réaliser la médiation entre les entreprises et leurs futurs salariés.
- mettre en place de formation et d'évènements.
- promouvoir ces métiers auprès des publics afin de satisfaire les besoins des entreprises,
- Travailler en lien avec les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)

En 2017, MEI MVS a rencontré dans les 4 secteurs, 39 entreprises et 16 partenaires (fédérations, Etat, association, organisme de formation, collectivité territoriale). Les 26 et 29 juin 2017 MEI MVS, a organisé des formations gratuites sur le thème de la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### Perspectives :

Pour l'année 2018, MEI MVS devrait en lien avec ses partenaires organiser un évènement (reste à définir la forme) sur la mixité professionnelle. Une attention particulière sera portée au secteur de l'agroalimentaire. Et un travail plus étroit en lien avec les collectivités.

## 2. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES À LA CAMVS

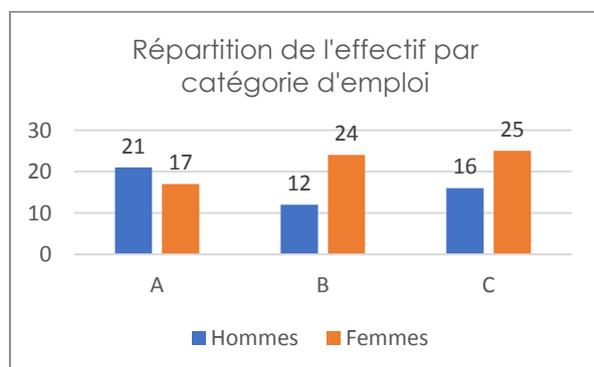
La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, dans son article 61, prévoit que le rapport est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget. Ces dispositions sont codifiées aux articles L.2311-1-2 (communes et EPCI de plus de 20 000 habitants), L.3311-3 (départements) et L.4311-1-1 (régions) du code général des collectivités territoriales. Le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant préalablement au débat sur le projet de budget, sans nécessité de débat ni de vote. Le cas échéant, une délibération permet toutefois d'attester de la bonne présentation de celui-ci.

Cette partie présente la **politique ressources Humaines de la Collectivité** concernée en matière d'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**.

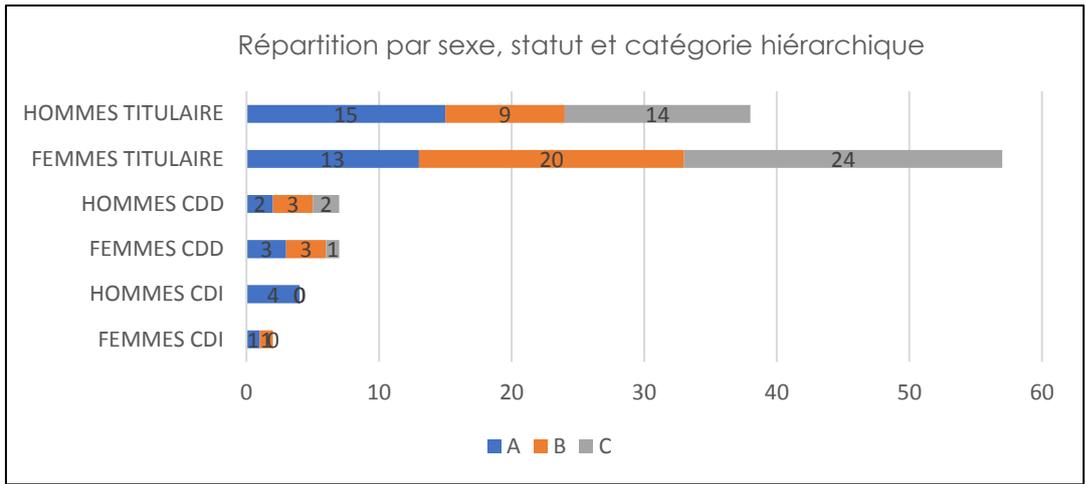
### EFFECTIFS PHYSIQUES

L'effectif au 31 octobre 2017 est fixé à **115 agents** (dont les agents mis à disposition), réparti selon les catégories hiérarchiques suivantes :

| Catégories | Hommes    | Femmes    | Total      |
|------------|-----------|-----------|------------|
| A          | 21        | 17        | 38         |
| B          | 12        | 24        | 36         |
| C          | 16        | 25        | 41         |
| Total      | <b>49</b> | <b>66</b> | <b>115</b> |



Les agents de catégorie C représentent 35,65 % de l'effectif total, 31,30 % pour les agents de catégorie B et 33,04 % pour les agents de catégorie A. Les femmes représentent 57,39 % (14,78 % pour la catégorie A, 20,87 % pour la catégorie B et 21,74 % pour la catégorie C) de l'effectif total et les hommes 42,61 %.

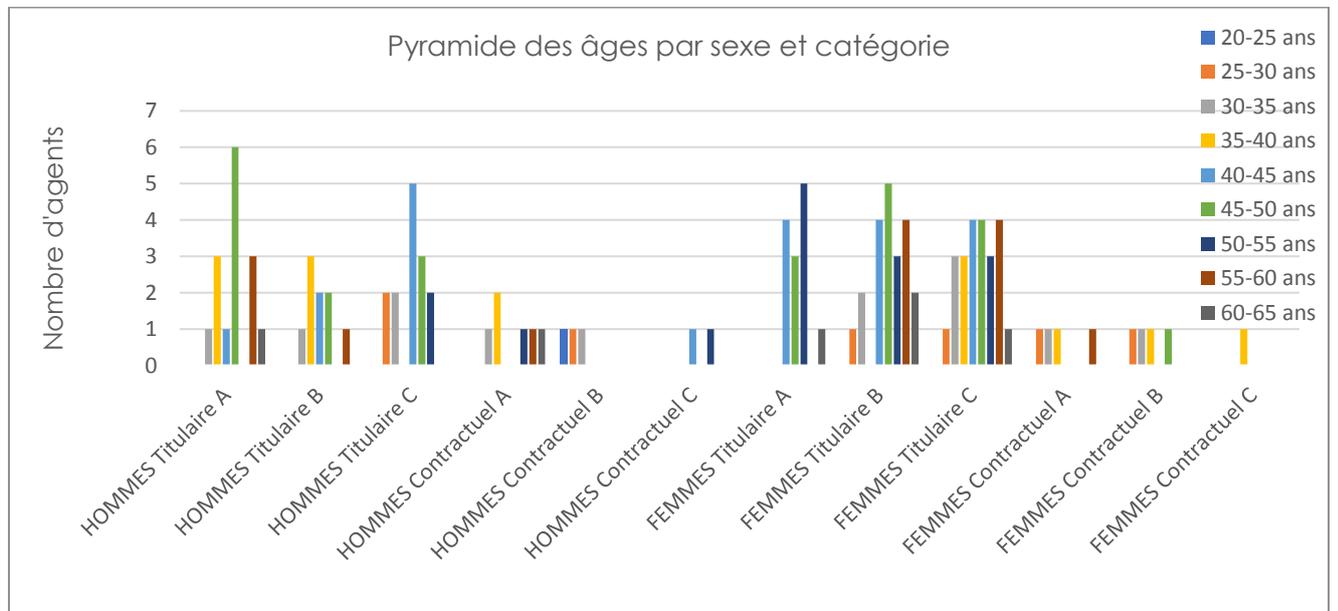


L'effectif des agents contractuels par rapport à l'effectif total est de 17,39 % (7,82 % pour les femmes et 9,57 % pour les hommes)

### PYRAMIDE D'AGES

La moyenne d'âge des agents titulaires se situe dans la fourchette de 40 à 50 ans pour les hommes et les femmes ce qui représente 43 agents par rapport à l'effectif total soit 37,39 %. L'âge moyen des agents titulaires est de 46 ans

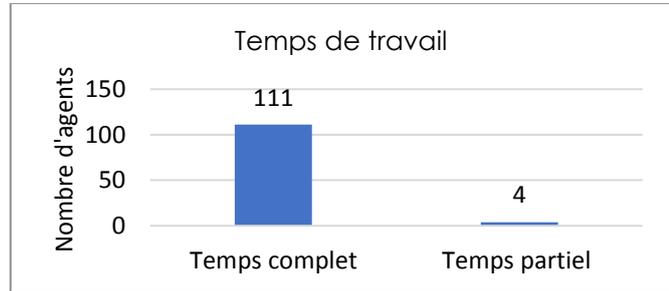
La moyenne d'âge des agents contractuels se situe pour les femmes dans la fourchette de 35 à 40 ans et pour les hommes dans les fourchettes 30 à 40 et 50 à 55 ans ce qui représente 9 agents par rapport à l'effectif total soit 7,83 %. L'âge moyen des agents contractuels est de 40 ans.



## TEMPS DE TRAVAIL

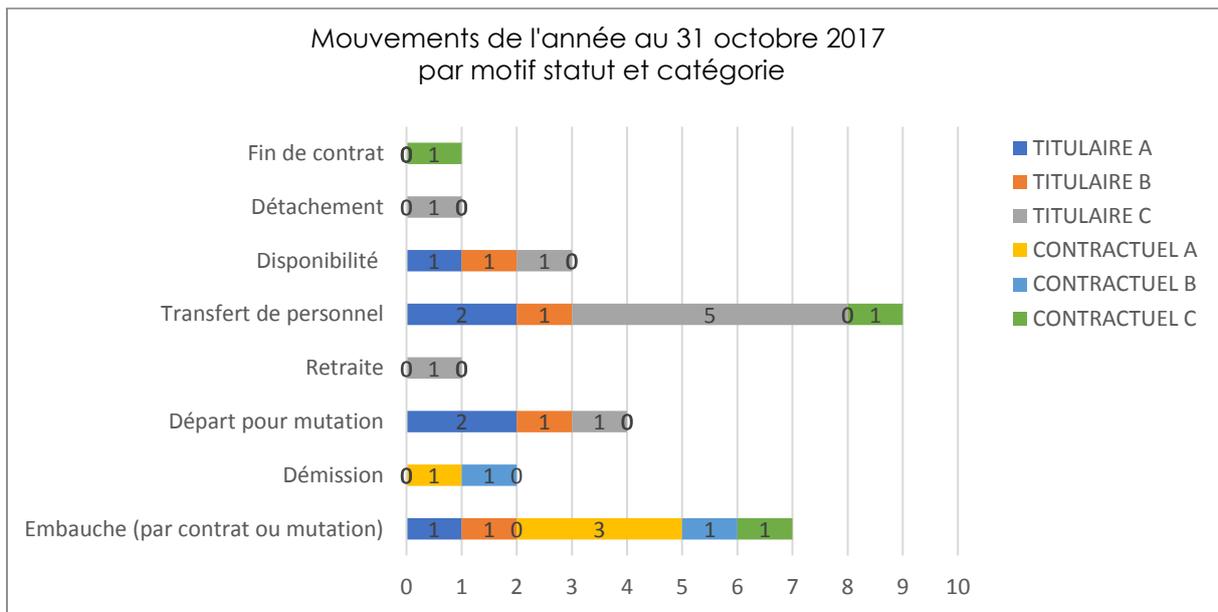
La durée hebdomadaire de service est fixée à 38 heures 45 minutes.

Sur un effectif de 115 agents, seul 4 agents (3 titulaires et 1 contractuel) travaillent à temps partiel à raison de 80 % (1 homme de catégorie C et 3 femmes de catégories A, B et C).



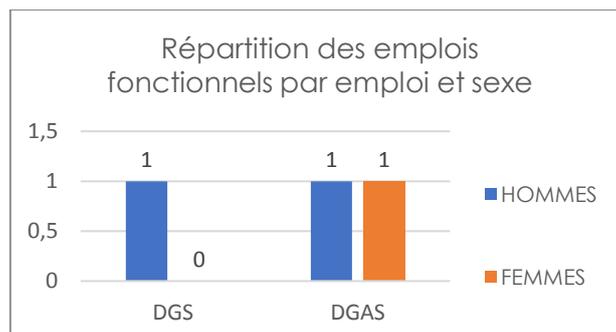
## Les départs et arrivées

L'année 2017 a été particulièrement marquée par l'arrivée par voie de transfert d'agents suite aux transferts de compétence (Office du Tourisme et Université Inter-Ages). Sur cette année, nous comptons 16 agents arrivés (14 femmes et 2 hommes) et 12 départs (4 hommes et 8 femmes) répartis de la manière suivante :



## EMPLOIS FONCTIONNELS

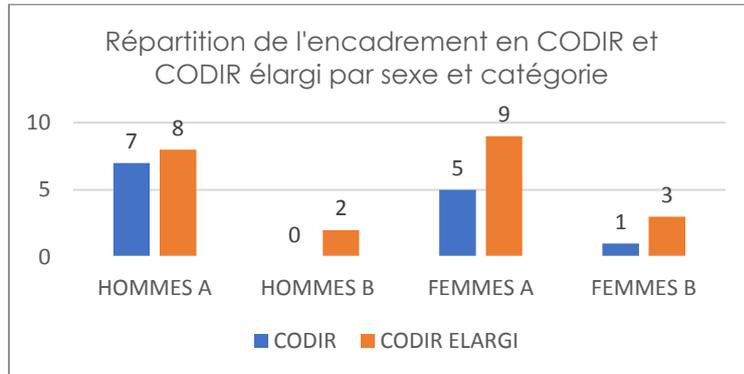
Au 31 octobre 2017, le nombre d'emploi fonctionnel est de 3 (2 hommes et 1 femme) réparti de la façon suivante :



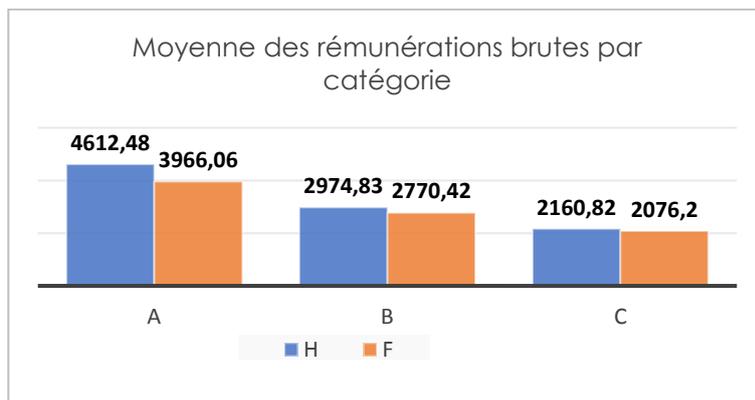
## ENCADREMENT

Le Comité de direction (CODIR) est composé de 13 agents (emplois fonctionnels et Directeurs) dont 12 de catégorie A et 1 agent de catégorie B.

Le CODIR élargi est composé de 22 agents (codir et responsables de service) et représenté **majoritairement par des femmes** (9 de catégorie A et 3 de catégorie B).



## REMUNERATIONS DES AGENTS



Toutes catégories confondues, les femmes ont un salaire moyen brut mensuel de 2 815 € contre 3 472 € pour les hommes, soit un écart de 657 €. Ce salaire moyen brut mensuel prend en considération toutes les rémunérations y compris les emplois fonctionnels et les agents à temps partiel.

Hors emploi fonctionnel, la rémunération moyenne brute mensuelle des femmes s'élève à 2 780 € contre 3 204 € pour les hommes, soit un écart de 424 €. Cet écart se justifie notamment par le montant des primes attribué à la filière technique qui s'avère supérieur à celles de la filière administrative.

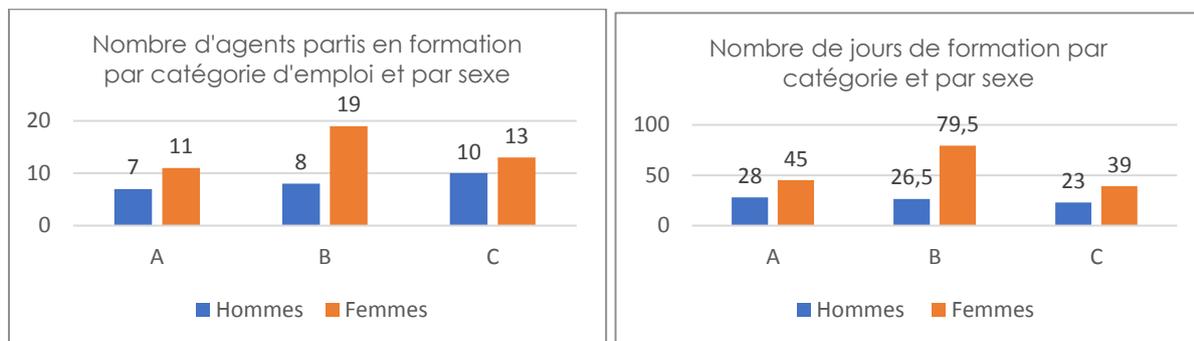
## FORMATION DES AGENTS

Au 31 octobre 2017, 68 agents (43 femmes et 25 hommes) sont partis en formation toutes filières confondues ce qui représente plus de 59 % de l'effectif total des agents (115 agents), soit 37,39 % des femmes et 21,74 % des hommes.

Au 31 octobre 2017, 241 jours ont été consacrés à la formation (163,50 jours les femmes et 77,5 jours pour les hommes) ce qui représente par rapport à l'effectif total des agents (115) plus de 2 jours de formation par an et par agent. En considérant l'effectif réel parti en formation le

nombre de jours de formations pour les femmes toutes catégories confondues s'élève à 3,80 jours contre 3,10 jours pour les hommes.

Pour information la fin d'année 2017 a été marquée par l'**élaboration du plan pluriannuel de formation**, en concertation avec l'ensemble des directions ainsi qu'à l'élaboration du **plan de prévention des risques psychosociaux**. Un plan d'action de formation est d'ores et déjà en cours de réalisation pour atteindre les objectifs fixés pour 2018.



## IV. INDICATEURS

### FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

| DONNÉES RESSOURCES HUMAINES  | 2014                                    | 2015   | 2016                                   | 2017                                     |
|--|---|--------|--|--|
| Nombre d'agents  | 90                                      | 100    | 111                                    | 115                                      |
| Nombre d'agents titulaires   | 80                                      | 90     | 99                                     | 95                                       |
| Nombre d'agents contractuels   | 10                                      | 10     | 12                                     | 20                                       |
| Nombre d'agents de sexe féminin  | 54                                      | -      | 61                                     | 66                                       |
| Nombre d'agents de sexe masculin   | 36                                      | -      | 50                                     | 49                                       |
| Nombre d'agents de sexe féminin par catégorie (A, B et C)                                      | A :14 / B : 18 / C : 22<br>Total :54    |        | A :16 / B : 22/<br>C : 23<br>Total :61 | A :14 / B : 24/<br>C :25<br>Total : 66   |
| Nombre de jours de formation suivie  | 154.5                                   | 183    | 116.5                                  | 241                                      |
| Nombre d'agents de sexe féminin ayant suivi une formation par catégorie (A, B et C)            | A : 9 / B : 10<br>/ C : 4<br>Total : 23 | -      | A :8 / B : 15 /<br>C : 3<br>Total : 16 | A :11 / B : 19 /<br>C : 13<br>Total : 43 |
| Nombre d'agents de sexe masculin ayant suivi une formation par catégorie (A, B et C)           | A : 7 / B : 5<br>/ C : 4<br>Total :16   | -      | A : 4 / B : 3/<br>C : 10<br>Total :17  | A : 7 / B :8 / C :<br>10<br>Total : 25   |
| Ecart de rémunération en moyenne entre homme et femme hors temps partiel et emploi fonctionnel | 78 €                                    | -      | -                                      | 424 €                                    |
| Taux d'emploi de travailleurs handicapés   | 2.15 %                                  | 2.17 % | 4.85 %                                 | %  |

### INFORMATIQUE / COMMUNICATION

| FIBRE OPTIQUE   | 2014                | 2015    | 2016   | 2017    |
|---|---------------------|---------|--|---------|
| Logements raccordables<br>(Nombre de logement)                          | 12 000<br>(en aout) | 14 000  | 18 977<br>(pour les 14 communes<br>historiques de la<br>CAMVS) | 25921   |
| COMMUNICATION   | 2014                | 2015    | 2016   | 2017    |
| Fréquentation du site internet<br>CAMVS<br>Nombre de visites (sessions) | 143 289             | 159 709 | 149 973  | 166 543 |
| Fréquentation du site<br>Culturetvous.fr<br>(nombre de sessions)        | 14 785              | 27 858  | 25 036   | 29 767  |

## CULTURE ET SPORT

| ANIMATIONS CULTURELLES                | 2016  | 2017  |
|---------------------------------------|---|---|
| Orchestre Melun Val de Seine          | 3 concerts<br>966 personnes   | 3 concerts<br>830 personnes   |
| Concerts Les Amplifiés + inter-lycées | 4 concerts des Amplifiés<br>1 concert Inter-Lycées<br>838 personnes | 4 concerts des Amplifiés<br>1 concert Inter-Lycées<br>962 personnes |
| Intervention dans les lycées          | 55 conférences dans les lycées : + de 1800 élèves                   | 55 conférences dans les lycées : + de 1800 élèves                   |
|                                       | 12 concerts au sein des lycées de l'Agglo : + 600 élèves/concert    | 12 concerts au sein des lycées de l'Agglo : + 600 élèves/concert    |
|                                       | 1 Spectacle Peace & Love : environ 350 élèves                       | 1 Spectacle Peace & Love : environ 350 élèves                       |
| ANIMATIONS SPORTIVES                  | 2016  | 2017  |
| Sport passion                         | 615 stages<br>357 personnes   | 699 stages<br>402 personnes   |

## MOBILITÉ

| DÉPLACEMENTS INTERNES  | 2014                                      | 2015                                      | 2016                                      | 2017                              |
|--|---|---|---|-----------------------------------|
| Kilomètres effectués en vélo électriques (1 déplacement estimé à 5km)              | 460                                       | 300                                       | 350                                       |                                   |
| Kilomètres motorisés parcourus (flotte de véhicules)                               |   |   | 3   |                                   |
| Melibus<br>(en attente, données Transdev)  | 2014                                      | 2015                                      | 2016                                      | 2017                              |
| Nombre de bus en circulation :   | 71  | 71  | Hybride : 3<br>Thermique 68<br>Total : 68 | Hybride :<br>Thermique<br>Total : |
| Nombre de kilomètres parcourus :   | 2 406 000                                 | 2 590 000                                 | 2 411 343                                 |                                   |
| Nombre d'utilisateurs /an  | 7 641 086                                 | 8 688 276                                 | 9 110 054                                 |                                   |
| Nombre de voyageurs par jour en semaine :  | 28 821                                    | 32 591                                    | 34 487                                    |                                   |
| Évolution du nombre de voyageurs entre N et N-1                                    | 10 %                                      | 13.7 %                                    | 4.9 %                                     | %                                 |
| Nombre de voyageurs le weekend   | samedi :<br>14 659<br>dimanche : 2<br>962 | samedi : 17<br>277<br>dimanche : 3<br>672 | samedi : 17<br>686<br>dimanche : 4<br>269 |                                   |
| Nombre d'arrêts de bus rendus « accessibles » durant l'année sur les 380 du réseau |   |   | 347 (+108)                                | xx (+/-)                          |

## HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

| HABITAT  | 2014    | 2015      | 2016    | 2017<br>(à partir juin 2017)  |
|--|---------|-----------|---------|-------------------------------|
| « Mon plan renov' » : Gain moyen constaté après travaux « Mon plan renov' » ( KwhEP/m <sup>2</sup> /an par logt) | 12 236  | 11 345    | -       | <i>en attente (SOLIHA 77)</i> |
| « Mon plan renov' » : Économie réalisée/an « Mon plan renov' » (KwhEP)   | 819 817 | 1 136 473 | -       | <i>en attente</i>             |
| « Mon plan renov' » : subventions versées aux particuliers sur des critères « développement durable »            |         |           | -       | 182 172€ pour 105 dossiers    |
| Subvention sur fonds propres versées aux bailleurs sociaux sur critères « développement durable » (€)            | 161 631 | 223 736   | 477 500 | 310 000                       |
| HÉBERGEMENT  | 2014    | 2015      | 2016    | 2017                          |
| Nombre de place d'hébergement financées  | 210     | 210       | 210     | 210                           |
| Nombre de chambre chez l'habitant  | 68      | 70        | 80      | 80                            |
| Nombre de place d'accueil pour les Gens du voyage  | 58      | 58        | 74      | 74                            |
| CLAUDE SOCIALE   | 2014    | 2015      | 2016    | 2017                          |
| Heure de travail provoquée dans les marchés Projets de Rénovations Urbaines (PRU)                                | 30 720  | 20 529    | 6 599   | 2 000                         |
| Heure de travail provoquée hors marchés PRU  | 11 878  | 5 557     | 60 000  | 38 537                        |
| SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS   | 2014    | 2015      | 2016    | 2017                          |
| Montant (€) des subventions distribuées pour la Politique de la ville  | 828 600 | 696 350   | 884 294 | 987 989                       |
| Montant (€) des subventions distribuées pour l'accompagnement des gens du voyage                                 | 21 000  | 16 800    | 18 000  | 18 000                        |
| Montant des subvention attribuées dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement                               | 379 681 | 344 849   | 344 849 | 337 349                       |

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| <b>BOURSE DES LOCAUX</b>   | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b>                        | <b>2017</b>   |
|--|-------------|-------------|------------------------------------|---|
| Nombre de demande de locaux<br>AA : agroalimentaire                        | 78          | 150         | Bourse des<br>locaux :180<br>AA :9 | Bourse des locaux<br>: 50<br>AA :11   |
| Nombre d'affaires abouties   | 4           | 13          | 13                                 | 3<br>(+ 2 en cours, bon<br>pronostic pour 1 <sup>er</sup><br>semestre 2018) |
| <b>Vitagora – Melun Val de Seine</b>                                       | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b>                        | <b>2017</b>   |
| Nombre de matinales d'information<br>« Vitagora- Melun Val de seine café » | 4           | 7           | 5                                  | 7   |
| Nombres de participants<br>(90% d'entreprises)                             |             |             | 77                                 | 78  |
| <b>EVENEMENTS</b>  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b>                        | <b>2017</b>   |
| Forum emploi ( <i>Pilote MEI MVS</i> )                                     |             |             |                                    |   |
| RDV Création, entreprise et franchise<br>Melun Val de Seine                | -           | 130         | -                                  | 163 visiteurs   |

## ENVIRONNEMENT

| <b>ASSAINISSEMENT</b>                                  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b>                          |
|--|-------------|-------------|-------------|--------------------------------------|
| Volume d'eau consommé<br>assujetti à la redevance (m³) | 5 573 091   | 5 424 986   | 5 593 353   | en attente<br>( Smitom-<br>Lombric ) |
| Longueur de réseau (km)                                | 521.2       | 521.2       | 640         | 640                                  |
| Nombre d'interventions sur le bail<br>de travaux       | 337         | 312         | 214         | 557                                  |
| Montant des interventions pour<br>le bail travaux (€)  | 1 008 732   | 1 082 398   | 785 477     | 760 554                              |
| Nombre de permis instruits pour<br>l'urbanisme         | 151         | 207         | 216         | 289                                  |
| <b>DÉCHETS</b>   | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b>                          |
| Composteurs distribués                                 | 92          | 100         | 96          | 157                                  |
| Composteurs en pied<br>d'immeuble                      | 2           | 2           | 0           | 1                                    |
| Kg déchets résiduels / habitant                        | 285         | 282         | 213         | en attente                           |
| Kg d'emballages/an/habitant                            | 20          | 20.1        | 15.7        | en attente                           |
| Kg encombrants/an/habitant                             | 15.5        | 15.6        | 12.8        | en attente                           |
| Kg déchets verts/an/habitant                           | 57          | 48          | 41.3        | en attente                           |

